

Rapport d'activités



Mars 2020



Rapport d'activités 2017-2018-2019 des services de la CCCE

Pôle Administration Générale

1. Fonctionnement des assemblées et compétences
2. Communication
3. Accueil gens du voyage
4. Soutien à la vie associative
5. Partenariats et contractualisation

Pôle Ressources

6. Finances
7. Ressources humaines
8. Commande publique

Pôle Développement

9. Suivi des chantiers – bâtiments
10. Service techniques - Parc de matériel
11. Déchets ménagers
12. Habitat
13. Environnement
14. Mobilité (giratoire, TAD, aménagements cyclables)
15. Commerce et artisanat
16. Zones d'activités
17. Tourisme
18. Accès à la fibre optique

Pôle service à la population

19. Petite-enfance, jeunesse, éducation et aînés
20. Sports et loisirs
21. Culture

Issue de trois intercommunalités fusionnées, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein a été créée par arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 avec effet à compter du 1er janvier 2017.

Liée à la mise en œuvre de la loi NOTRe, cette évolution répondait, avant tout, à une volonté partagée des trois assemblées délibérantes de se regrouper au sein d'un nouvel ensemble cohérent à l'échelle de ce qui est perçu comme un véritable bassin de vie.

Elle s'inscrivait dans la poursuite d'un travail en commun engagé de manière informelle dès 2002 et poursuivi fin 2015 dans le cadre d'un comité de suivi auquel participaient les présidents et vice-présidents des établissements publics ainsi que les maires.

Cette phase préparatoire a été mise à profit pour réunir les conditions de la réussite de la fusion, notamment sur le plan fiscal. Non seulement les trois intercommunalités ont opéré le passage au régime de la fiscalité professionnelle unique mais, dès 2016, les taux des trois intercommunalités étaient harmonisés de façon concertée en mettant en œuvre des mécanismes de compensation qui ont rendu cette opération neutre, tant pour les contribuables que pour les communes.

Nous avons souhaité mettre à profit les trois années précédant le renouvellement de 2020 pour rendre pleinement opérationnel ce qui constitue la troisième intercommunalité du Bas-Rhin après l'Eurométropole de Strasbourg et la Communauté d'agglomération de Haguenau.

Ce travail de fond a notamment porté sur l'organisation des services, la stratégie budgétaire ou encore l'harmonisation des compétences. Dans le même temps, ont été poursuivies les politiques de services initiées par les trois intercommunalités ainsi que leurs projets respectifs avec la volonté de se projeter résolument vers l'avenir pour relever les défis majeurs qu'il s'agisse de la transition écologique, de l'accès au très-haut débit ou encore de la mobilité.

Ce rapport d'activité couvre cette période et présente les avancées qui ont été réalisées. Elles résultent d'un travail d'équipe, reposant à la fois sur l'engagement des élus et l'implication des agents.

L'année 2020 sera celle du renouvellement des instances. Il appartiendra aux prochains élus de définir une nouvelle feuille de route pour les années à venir. Ils pourront s'appuyer sur une administration structurée et motivée ainsi que sur des marges de manœuvres financières.

Jean-Marc WILLER,
Président

Pôle Administration Générale

1. Fonctionnement des assemblées et compétences

Les assemblées

- **Le Conseil communautaire – Le Bureau des Maires – Les commissions thématiques**

La fusion des trois intercommunalités a conduit à un profond changement d'échelle avec l'émergence d'une assemblée délibérative de 61 élu.e.s titulaires et de 14 suppléant.e.s.

Le Conseil communautaire a été installé lors de la **séance du 11 janvier 2017**.



Certaines communes ont vu leur représentation modifiée au cours de la période :

Daubensand – Séance du 26/06/2019

Mme Estelle BRONN, titulaire, en remplacement de Mme Valérie FUCHS, démissionnaire

Mme Caroline DINDAULT, suppléante, en remplacement de Mme Estelle BRONN

Erstein – Séance du 27/09/2017

Mme Alexandra SUHR-DI MICCO, titulaire, en remplacement de Mme Mireille LIENHARDT, démissionnaire

Herbsheim – Séance du 25/09/2019

Mme Odile BRUN, titulaire, en remplacement de Mme Esther SITTLER, démissionnaire

M. Jean-Paul MEYER, suppléant, en remplacement de M. Fabrice GUTHAPFEL

Osthouse – Séance du 01/03/2017

Mme Michelle KOENIG, suppléante, en remplacement de M. Jean-Charles FORSTER, démissionnaire

Uttenheim – Séance du 20/12/2017

M. Florian FRITSCH, suppléant, en remplacement de M. Jean- Pierre GOUSSELOT, décédé

2017

- 9 séances Conseil communautaire
- 8 réunions de Bureau
- 256 délibérations
- 53 arrêtés

2018

- 6 séances Conseil communautaire
- 7 réunions de Bureau
- 127 délibérations
- 43 arrêtés

2019

- 6 séances Conseil communautaire
- 7 réunions de Bureau
- 134 délibérations
- 58 arrêtés

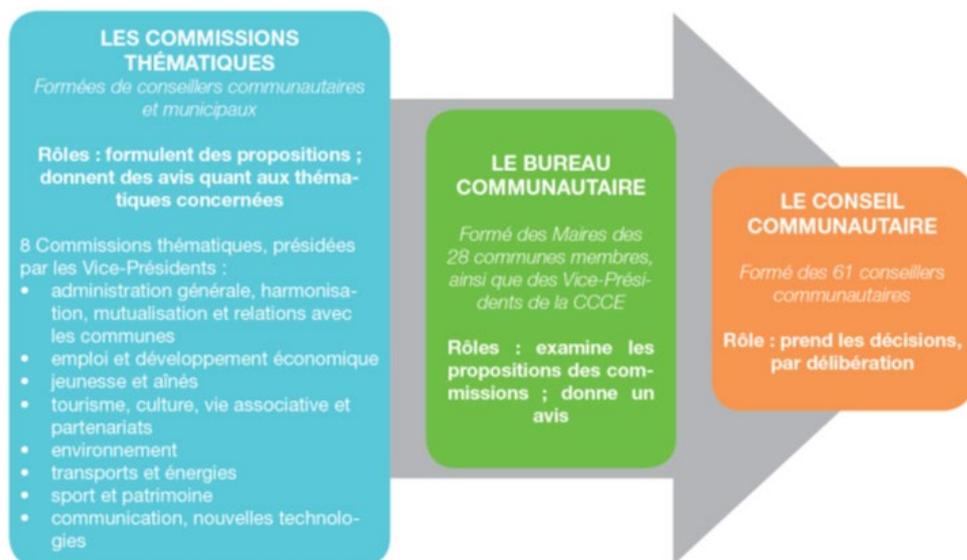
Cette nouvelle échelle a nécessité de repenser le mode de fonctionnement des instances afin d'optimiser l'implication des un.e.s et des autres à la délibération collective.

Instances de base de cette organisation, les **commissions thématiques** sont au nombre de 8 dans lesquelles se répartissent, en fonction de leurs centres d'intérêt, les élus communautaires et des élus municipaux volontaires. Il paraissait important d'ouvrir cette possibilité afin de renforcer les liens avec les communes et de pouvoir bénéficier de leur engagement pour enrichir les échanges au sein des commissions.

Le **Bureau des Maires** regroupe les vices-président.e.s et les maires soit 32 élus. En garantissant une représentation à chaque commune, il permet de s'appuyer sur le travail des commissions et de débattre librement des orientations de la politique communautaire et de proposer en toute collégialité et transparence les projets de délibérations qui seront soumis à l'examen du Conseil communautaire.

Instance délibérative, le **Conseil communautaire** statue sur toutes les décisions relevant de l'intercommunalité. C'est notamment lui qui vote les différents documents budgétaires et fixe le cadre de la gestion des ressources humaines (tableau des effectifs, statut de l'agent intercommunal, régime indemnitaire...).

effectifs, statut de l'agent intercommunal, régime indemnitaire...).



La fixation de la composition de la nouvelle assemblée après mars 2020

Conformément aux dispositions légales en vigueur, les conseils municipaux ont été amenés à se prononcer sur la composition de la nouvelle assemblée délibérative. Sur proposition du Conseil communautaire, la configuration la plus proche de l'actuelle composition a été retenue et actée par arrêté préfectoral du 28 octobre 2019. L'assemblée passera de 61 à 58 membres, quatre communes voyant leur représentation se réduire et une bénéficiant d'un représentant supplémentaire.

- **Le Conseil de Développement**

Comme toutes les collectivités et établissements publics de plus de 20 000 habitants, la Communauté de Communes a l'obligation de se doter d'un Conseil de Développement. Regroupant des membres issus de la société civile, le Conseil de développement est à la fois un lieu de débat, un laboratoire d'idées et une instance de proposition permettant d'alimenter la réflexion des élus.

Après un appel à candidature via le bulletin intercommunal, cette instance a été installée en janvier 2019. Un premier rendu de son travail a été présenté lors de la réunion de Bureau de décembre 2019.



---0---

Des statuts revus et mis à jour. Les principales évolutions en termes de compétences.

La question des statuts, qui déterminent les compétences de l'établissement public, a été abordée conformément aux dispositions légales s'appliquant dans les hypothèses de fusion.

Dans un premier temps, ont été reconduits l'ensemble des compétences répertoriées dans les statuts des trois intercommunalités d'origine. La réflexion engagée au sein des commissions et les décisions prises par le Conseil Communautaires ont permis de les faire évoluer en conséquence. Enfin, un travail de réécriture a été réalisé afin de disposer d'un document de référence clair et cohérent reprenant l'ensemble de l'existant réactualisé et intégrant les évolutions décidées au cours des trois dernières années. Ces statuts ont été adoptés par le Conseil communautaire lors de sa séance du 18 décembre 2019 et soumis pour avis aux conseils municipaux qui disposaient de trois mois pour se prononcer.

Autre point qui a fait l'objet d'une clarification, le **régime de propriété du centre sportif de Kogenheim**. Dans les années 1990, la CoCoBen avait initié un programme de soutien à la construction de bâtiments à vocation sportive et de loisirs avec l'attribution de fonds de concours intercommunaux. L'ensemble des salles concernées est communal. Pour différentes raisons, seule la question du régime de propriété du Centre sportif de Kogenheim restait ouverte.

Les transferts de compétences des communes à l'intercommunalité



- Médiathèque de Benfeld *
- Politique de la Ville *
- Voirie d'intérêt communautaire * (*liste*)
- Prise en charge des sorties piscines *
* avec effet au 1er janvier 2018
- Gestion des zones d'activités économiques (compétence obligatoire)



- Protection des données (RGPD)
- Fourrière automobile
- GEMAPI (Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques) *
* compétence obligatoire



- Eaux Pluviales
- Allocation de vétérance des sapeurs-pompiers
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement d'Erstein et de Schaeffersheim

Deux réunions de la Commission d'évaluation des charges transférées (CLECT)

- 7 novembre 2018
- 11 septembre 2019

Faute de compétence clairement établie et juridiquement fondée, la Communauté de Communes a limité ses interventions à la sécurisation du bâtiment afin de permettre à ses utilisateurs d’y poursuivre leurs activités sportives. Pour autant, il devenait nécessaire de trouver une solution durable à cette situation et équitable au regard de la situation des autres communes supportant elles aussi la charge de ce type d’infrastructures. C’est la raison pour laquelle le Conseil communautaire a décidé le principe de la rétrocession du bâtiment à la commune de Kogenheim. Faute d’accord de la part de cette dernière, il appartenait au Préfet de trancher le différend, ce qui a été fait par un arrêté préfectoral de transfert de propriété en date du 17 décembre 2019. Un deuxième arrêté financier sera à prendre par le Préfet en 2020. Comme toutes les autres répertoriées, cette salle pourra bénéficier de la politique de soutien à l’investissement.

2. Communication

- Retenu en juin 2017 parmi différentes propositions proposées après consultation, le **logo** de la Communauté de Communes se veut riche de sens, et vise à exprimer :



- l’universalité et l’accessibilité : formes géométriques et trois couleurs dominantes ;
- le dynamisme du territoire avec un fort impact visuel contemporain et innovant ;
- la diversité de la nature du Ried avec la représentation des cours d’eau et plaine ainsi que la faune.

- **Un site internet et des publications diffusées dans toutes les boîtes aux lettres**



Un site internet été réalisé afin de pouvoir assurer la communication de notre établissement public avec une attention portée à l'accessibilité des informations intéressants la population (fonctionnement des périscolaires, services liés aux déchets ménagers, soutiens aux associations...).



En outre, 5 numéros de l'*Interco'Mag* (septembre 2017, janvier 2018, août 2018, janvier 2019, et juillet 2019), tirés à 22 300 exemplaires, ont été diffusés dans toutes les boîtes aux lettres

3. Gens du voyage

- **L'aire d'accueil à Erstein** (Terrain des Gens du Voyage d'Erstein)

La compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » étant devenue obligatoire pour les communautés de communes et d'agglomération depuis le 1er janvier 2017, celle-ci a été intégrée dans les statuts de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein lors de sa création. L'Aire d'Accueil des Gens du Voyage d'Erstein, préexistante, a ainsi été transférée de la Ville d'Erstein à la nouvelle Communauté de Communes.

En 2017, cette aire disposait de 20 places d'accueil, équipées chacune d'une borne d'accès à l'électricité et à l'eau. Une 21ème place a été aménagée et mise en service à la fin du 1er trimestre 2018. Au centre de l'aire sont installés le local d'accueil et 2 blocs sanitaires communs séparés (1 pour les hommes et 1 pour les femmes).

Le Terrain des Gens du Voyage d'Erstein permet l'accueil d'une cinquantaine de personnes différentes dans l'année et présente un taux d'occupation moyen d'environ 70 %.

La coordination sociale sur l'aire a été assurée par l'association AVA Habitant et Nomadisme dans le cadre d'un contrat conclu avec la Ville d'Erstein avant le transfert de la compétence.

Depuis 2017, la Communauté de Communes a procédé, par tranche, au remplacement des portes et des cloisons des blocs sanitaires, en fonction des urgences.

La Communauté de Communes a bénéficié des aides financières de l'Etat et du Département pour le fonctionnement de l'aire et de subventions du Département pour les travaux réalisés. Le maintien d'un équilibre financier entre les dépenses et les recettes de fonctionnement de l'aire est recherché.

- L'Aire de Grand Passage à Benfeld



Après plusieurs mois de travaux, cet équipement inscrit dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, a accueilli ces premiers occupants fin mai 2018.

Située au sud du ban communal de Benfeld, le long de la départementale 212 (emplacement choisi en concertation avec les partenaires : Sous-Préfet, DDT, DREAL, Département, représentants des gens du voyage), sur un terrain de 2,5 hectares, cette nouvelle aire d'accueil permet à la CCCE de satisfaire ses obligations légales et réglementaires.

Sur le site, les gens du voyage disposent d'un vaste espace de verdure sur lequel ont été installés un bâtiment préfabriqué de distribution d'eau et d'électricité et une plateforme pour toilettes mobiles et benne pour les déchets. Une clôture a également été posée pour préserver l'espace naturel au nord et à l'ouest de l'aire.

D'un montant de 617 655,- € HT, ce programme a bénéficié d'une subvention du Conseil Départemental (15 000 €) et de l'Etat au travers de la dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR) pour un montant de 259 092 €.

Adopté le 28 mars 2018, le règlement intérieur de l'Aire de Grand Passage prévoit une ouverture du site du 1^{er} mai au 30 septembre. La gestion du fonctionnement de l'aire a été confiée en 2018 et 2019 à la société VAGO.



En 2018, l'aire a permis l'accueil de deux groupes de 30 à 50 caravanes, sur une durée totale de deux semaines d'occupation.

En 2019, l'aire a permis l'accueil de neuf groupes de 20 à 80 caravanes, sur une durée totale de seize semaines d'occupation.

4. Soutien à la vie associative

Une politique de soutien au monde associatif harmonisée et renforcée

Par délibération du 3 avril 2019, le Conseil Communautaire a validé le dispositif de soutien à la vie associative appelé à remplacer les possibilités de subventionnement proposées par les anciennes intercommunalités jusqu'à 2017.

Résultat de nombreuses réunions de travail et de concertation, il comprend désormais quatre volets :

- **L'aide au titre des activités régulières et permanentes organisées pour les jeunes de 3 à 18 ans :**

La subvention correspondante est égale au nombre de jeunes ayant participé aux activités, multiplié par le montant voté par le Conseil de Communauté de la CCCE. L'aide financière accordée par jeune est de 10 €, plafonnée à 50 jeunes ayant participé aux activités de l'association et augmentée des montants forfaitaires indiqués ci-après au-delà de 50 jeunes :

- jusqu'à 50 jeunes : 10 €/jeune
- de 51 à 75 jeunes : + 50 €
- de 76 à 100 jeunes : + 100 €
- + de 100 jeunes : + 150 €

- **L'aide au titre de la location de chapiteaux**

Peuvent prétendre à l'octroi d'une subvention dans le cadre de cette enveloppe annuelle les associations :

- louant un chapiteau à l'occasion d'une manifestation organisée sur une commune membre de la CCCE
- déclarées en sous-préfecture ou au tribunal d'instance, leur siège social se situant sur une des communes de membre de la CCCE
- fédérées ou agréées (ou en cours d'agrément) ou reconnues par la CCCE au titre d'associations à caractère culturel, de loisirs ou socio-éducatif.

Le montant fixé par le conseil communautaire est de 4 €/m², avec une participation maximale de 600 € (un seul subventionnement possible par année civile, par association et par manifestation).

- **L'aide au titre de l'enveloppe de soutien à la vie associative (2 000 €/commune)**

- Les demandes sont formulées auprès de la CCCE, qui, sur avis du maire et décision conforme du Conseil communautaire, verse les subventions directement aux associations bénéficiaires.
- Pour des actions de petit investissement ou de fonctionnement (manifestation, ...)
- Pas de nécessité de participation financière communale
- Le montant de l'enveloppe peut être partagé avec plusieurs associations mais ne pourra excéder 2 000 €

- **L'aide au titre du soutien aux opérations d'investissement**

- Financement partiel des travaux d'investissement menés : mise aux normes, isolation, toiture, renouvellement d'équipements (chaudière, ...)
- Cofinancement en complément d'une participation communale de 10 % minimum
- Budget global de l'opération compris entre 10 000 et 300 000 €
- Taux d'intervention de la CCCE pour une maîtrise d'ouvrage associative : 30 %
- Applicable uniquement pour les salles à vocation sportive (19 sites inventoriés)

	Nombre de dossiers	Montant attribués en 2019
au titre des activités régulières et permanentes	68	27 590 €
location de chapiteaux	15	5 239 €
soutien à la vie associative	57	56 000 €
soutien aux opérations d'investissement	4	56 986 €
TOTAL	144	145 815 €

Une réunion de présentation, à laquelle l'ensemble des 478 dirigeants associatifs avait été conviés, s'est tenue au cinéma Rex à Benfeld le 2 octobre 2019. Pas moins de 150 personnes avaient répondu à l'invitation témoignant ainsi de l'intérêt porté à cette politique.

A noter qu'au-delà de ces aides financières, les associations continuent à bénéficier des possibilités de mise à disposition gracieuse via la banque de matériel intercommunale.

5. Partenariats et contractualisation



Territoire majeur dans le paysage institutionnel départemental et régional, la Communauté de Communes entend jouer un rôle actif dans l'ensemble des structures de coopération territoriales dont elle fait partie.

Il en va ainsi du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération de Strasbourg (SCOTERS), de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau ou encore des établissements publics spécialisés comme le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA), le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures ménagères (SMICTOM)

d'Alsace Centrale, l'Etablissement public Foncier d'Alsace, l'Office de tourisme du Grand Ried... pour ne s'en tenir qu'aux plus connus au sein desquels la CCCE est représentée par des délégués.

Par ailleurs, la CCCE a signé avec différentes collectivités de nombreux engagements contractuels. On retiendra principalement :

- **La convention de partenariat avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de Sélestat-Alsace Centrale** (délibération 2017-224 du 8 novembre 2017)

Depuis le 01/04/2017, le PETR assume, sur le périmètre de l'ADAC, les missions d'animation du territoire qui étaient exercées par cette structure (dissolue le 31/12/2016) dans les domaines du tourisme, de la transition énergétique, de l'animation de la plate-forme OKTAVE* et de l'animation du dispositif FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).

Notre Communauté de Communes n'étant pas membre du PETR, la poursuite de cette collaboration a fait l'objet d'une convention, pour une durée de trois ans, par laquelle est confiée au PETR, en application de l'article L. 5214-16-1 du CGCT, la gestion de services d'animation du territoire tout particulièrement dans les domaines de la transition énergétique, de l'animation de la plateforme OKTAVE et de l'animation du dispositif FEADER.

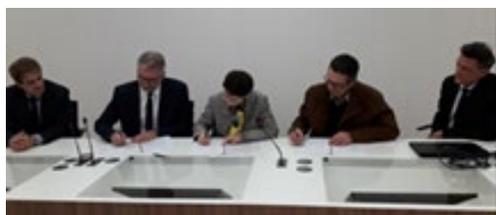
* Oktave est une Société d'Économie Mixte créée par la Région Grand Est, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe, Procviv Alsace et la Banque des Territoires. Cette SEM a pour objectif de répondre aux exigences de la loi de Transition Énergétique à la Croissance Verte, (LTECV), dont l'ambition est d'atteindre un niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation) à l'horizon 2050 pour l'ensemble du parc bâti.

- le **Contrat Départemental de Développement Territorial et Humain**, volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s’inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée.

Les enjeux prioritaires, retenus pour le Territoire d’Action Sud et actés dans la **délibération du 21 février 2018**, sont les suivants :

- Développer les sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité
 - Conforter les filières courtes et d’excellence
 - Vivre une terre d'humanisme, d'art et de culture, des bords du Rhin aux vallées vosgiennes
 - Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l’emploi
 - Assurer la réussite éducative et l’épanouissement des jeunes
 - Adapter le territoire à l'avancée en âge
 - Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public
- Elle s’est également investie dans la concertation engagée par la Région Grand Est dans le cadre de l’élaboration du **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)**, outil stratégique à horizon 2050 pour l'aménagement et le développement durable du Grand Est. Une commission réunie, organisée le 11 juillet 2018, a permis un échange sur les règles et mesures d’accompagnement du SRADDET Grand Est. Des observations ont été formulées et transmises via la plateforme en ligne Multivote.
 - Toujours avec la Région Grand Est, un **Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE)** est en cours d’élaboration. Ce pacte consiste en un partenariat actif avec le Conseil Régional du Grand Est et se basera sur les besoins du territoire en fonction de ses spécificités, atouts et potentiels. Il obéit à une double finalité de coopération avec la Région et de mise en place d’actions structurantes en termes de développement économique et d’innovation.

Le nouveau réseau des finances confirmé sur le territoire.



Signature de la Convention le 18 novembre 2019 à la MIS avec Mme COLLONGEAT, Directrice de la DRFiP

À l'issue de la concertation sur le nouveau réseau de proximité des finances publiques engagée lors d’une première réunion de travail à la Maison intercommunale des Services le 10 juillet dernier, et suite aux différents échanges avec le Président et les élus de la communauté de communes du Canton d'Erstein, la Directrice régionale des Finances publiques (DRFiP) s'engage - sur le territoire de notre communauté de communes- à mettre en place l'organisation suivante :

- un accueil de proximité au centre des finances publiques d'Erstein ;
- la création d'un service de gestion comptable (SGC) à Erstein ;
- un cadre dédié au conseil pour les élu.e.s du territoire de la Communauté de Communes du canton d'Erstein.

Le Service de Gestion Comptable sera installé dans les locaux actuels du centre des finances publiques d'Erstein. Il comprendra les services des actuelles trésoreries d'Obernai, de Molsheim et celle d'Illkirch-Graffenstaden. Le bâtiment est en cours d'acquisition par la Ville d'Erstein et cette dernière le mettra à disposition de la DRFiP d'accueil des usagers sur le site.

Exonérée de loyer, la DRFiP s'engage à s'acquitter de toutes les charges locatives relatives à l'immeuble.

Dans l'hypothèse où la Communauté de Communes du canton d'Erstein opérerait pour la création d'une Maison France Services (MFS) à Erstein, les agents des finances publiques apporteront leur contribution à son fonctionnement et leur technicité pour accueillir les usagers.

6. Finances

Evolution des principaux ratios

Informations financières – ratios		Valeurs			
		BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	564,48	585,90	596,02	634,94
2	Produit des impositions directes/population	359,49	361,07	366,22	378,81
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	630,74	622,22	638,26	674,29
4	Dépenses d'équipement brut/population	71,68	172,01	148,18	298,19
5	Encours de dette/population	212,79	185,36	164,57	145,08
6	DGF/population	65,55	63,07	62,05	60,14
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	0,40	0,41	0,40	0,44
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	0,94	0,98	0,96	0,97
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	0,11	0,28	0,23	0,44
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	0,34	0,30	0,26	0,22

Une méthodologie d'élaboration des budgets collaborative et une refonte du cadre budgétaire

Le premier exercice budgétaire 2017 a été établi sur la base des comptes administratifs 2016 des trois établissements publics avec reprise des différents budgets annexes tels qu'ils existaient ainsi que des crédits liés aux programmes d'investissement décidés avant la fusion et confirmés par la nouvelle assemblée.

A compter de l'exercice 2018, le budget primitif a été élaboré selon une procédure préparatoire et une feuille de route définie en Bureau, validée lors du débat d'orientations budgétaires en Conseil communautaire. Des réunions par champs de compétence, associant les vice-présidents et les services concernés sont organisées pour recenser les besoins et les moyens qui peuvent leur être alloués. Si nécessaire, les arbitrages sont rendus en Bureau avant la présentation, en Conseil communautaire pour délibération, du projet de budget primitif.

Nombre de mandats et de titres émis sur la période :

2017 : 8 429

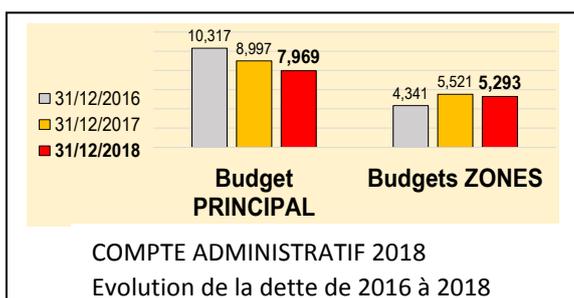
2018 : 7 657

2019 : 8 425

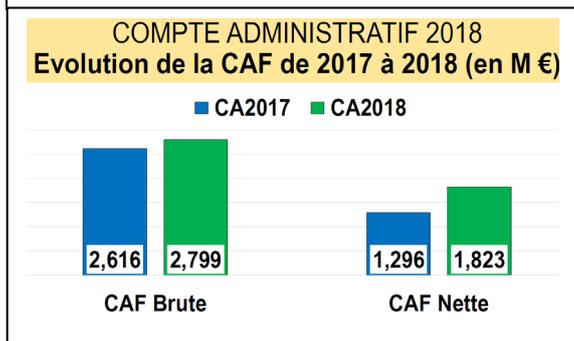
Par ailleurs, dans un souci de cohérence, deux budgets annexes (périscolaire et gens du voyages) ont été clôturés respectivement à l'issue des exercices 2018 et 2019). Les crédits les concernant ont été portés au budget général.

Des coûts de fonctionnement maîtrisés permettant la poursuite d'un programme d'investissement conséquent tout en stabilisant la pression fiscale et en poursuivant le désendettement

Les charges de personnel représentent un des postes de dépenses de fonctionnement les plus importants et déterminants pour les équilibres des exercices à venir. C'est la raison pour laquelle l'objectif poursuivi a été d'optimiser l'organisation des services afin de répondre – autant que possible – aux besoins à effectifs constants.



La mutualisation du personnel avec la Ville d'Erstein a conduit à la création d'un service commun intercommunal avec des agents mis à disposition de la Ville d'Erstein pour les services opérationnels relevant de sa compétence. Les services supports (finances, marchés publics, ressources humaines, informatique...) se partagent en fonction des besoins de l'une et l'autre des entités, évitant ainsi des situations de doublons. Le coût des différents postes se partage en fonction d'une clé de répartition.

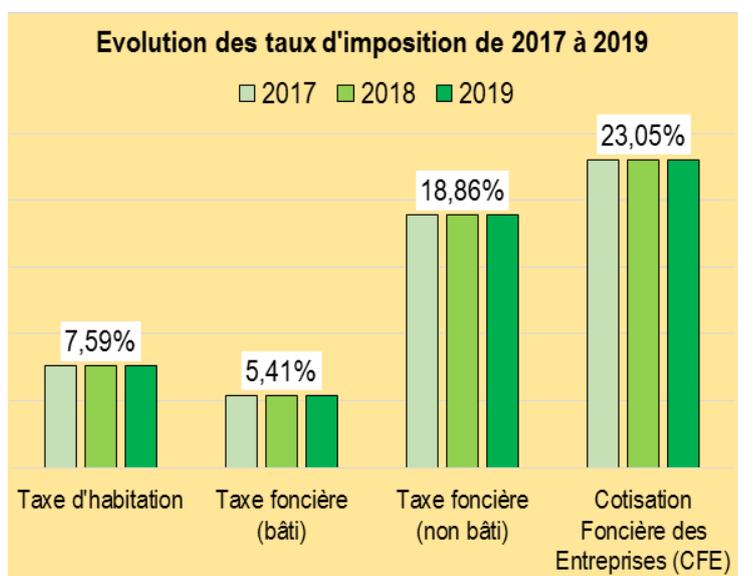


Au-delà des aspects liés à la gestion des ressources humaines, la mutualisation a permis également de dégager des économies d'échelle sur d'autres postes de dépenses.

Autre élément méritant d'être relevé, l'incidence de la fusion sur le montant du prélèvement dû au titre de la péréquation (le FPIC). Il s'est vu réduit de près de 700 000 €, confortant ainsi les marges de manœuvre résultant de notre gestion rigoureuse.

Au final, le programme d'investissement a pu être poursuivi et complété, sans augmentation des taux de fiscalité, en poursuivant le désendettement et en maintenant une capacité d'autofinancement (CAF) confortable.

Seul élément de fiscalité supplémentaire décidé sur la période, la taxe GEMAPI a été instaurée en 2019. Elle répond à une obligation posée par le législateur pour financer les dépenses liées à la gestion des milieux aquatiques et des risques d'inondation. Pour autant, nous avons veillé à ce qu'elle soit calculée au plus juste afin de réduire au minimum son incidence auprès des contribuables.



Evolution budgétaire 2017 – 2019

	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Charges à caractère général	4 366 418	3 864 610	4 558 210
Charges de personnel	10 980 748	11 442 419	11 980 721
Atténuations de produits	9 291 064	8 976 040	8 706 691
Autres charges de gestion courante	2 724 057	2 913 801	3 523 008
Charges exceptionnelles	7 308	34 547	3 588
Dépenses de fonctionnement imprévues			
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	27 369 595	27 231 418	28 772 218
Atténuations de charges	388 020	422 744	201 159
Refacturations Charges de Personnel aux communes membres	5 193 505	5 186 815	5 229 600
Produits des services	2 210 319	2 105 946	2 674 943
Impôts et taxes	17 430 208	17 566 720	18 217 699
Dotations et participations	4 642 715	4 567 335	4 612 760
Autres produits	319 073	332 096	311 377
Produits exceptionnels	398 273	2 713	18 128
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	30 582 114	30 184 367	31 265 666
EPARGNE DE GESTION	3 212 519	2 952 949	2 493 447
Charges financières de la dette au 01/01/n	198 163	154 445	125 763
Charges financières de la dette nouvelle (taux 2,00 %)	0	0	0
Produits financiers	17	0	0
EPARGNE BRUTE (CAF)	3 014 373	2 798 504	2 367 684
Capital de la dette au 01/01/n	1 320 462	975 743	948 432
Capital de la dette nouvelle (sur 20 ans)	0	0	0
EPARGNE NETTE	1 693 910	1 822 761	1 419 252
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	3 475 523	3 288 051	3 164 153
Subventions d'équipement reçues	371 874	487 475	1 245 215
FCTVA	331 910	530 787	484 686
Prêts	6 000	6 000	6 000
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	709 784	1 024 263	1 735 901
BESOIN DE FINANCEMENT	-1 071 829	-441 028	-9 000
Réserves au 01/01/n	4 579 611	3 507 782	3 067 379
Variation des Réserves	-1 071 829	-440 403	-9 000
Réserves au 31/12/n	3 507 782	3 067 379	3 058 379
DETTE NOUVELLE	0	0	0
Encours de la dette au 01/01/n	10 317 409	8 996 947	8 021 204
Endettement net	-1 320 462	-975 743	-948 432
Encours de la dette au 31/12/n	8 996 947	8 021 204	7 072 772
CAPACITE DE DESENETTEMENT (en nbre d'années)	3,0	2,9	3,0

Les variations de l'épargne brute sont liées pour l'essentiel à des reports de prises en charge de dépenses d'un exercice à l'autre, notamment entre 2018 et 2019 suite à la réorganisation, sur le territoire, des services de la Direction générale des Finances publiques.

Extraits de la présentation du Compte Administratif 2018 et 2019

L'évolution entre 2017 et 2019 des chapitres de dépenses et de recettes de fonctionnement (hors charges et produits exceptionnels) pour le total des quatre budgets à comptes de liaison

Budget GENERAL

Budget annexe PERISCOLAIRE

Budget annexe GENS DU VOYAGE

Budget annexe CINEMA

est la suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019	en M €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	4,366	3,864	4,558	La baisse en 2018 est notamment due à des dépenses de 2018 reportées sur l'exercice 2019.
Chapitre 012 - Charges de personnel	10,981	11,442	11,981	La hausse est liée au transfert du personnel de la médiathèque de BENFELD (2018) et, pour les deux derniers exercices, de l'augmentation de l'activité du service périscolaire.
Chapitre 014 - Atténuations de produits	9,291	8,976	8,707	La baisse résulte de la correction des attributions de compensation par la CLECT 2018 et 2019.
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante (hors comptes de liaison)	2,724	2,914	3,523	La hausse en 2018 s'explique par des rappels de subventions versés en 2018 au titre de l'année 2017. Celle de 2019 est liée aux transferts de charges liés aux transferts de compétences (Eaux pluviales de l'ex CCPE, Grand Cycle de l'Eau, Allocation de vétérance,...) et au nouveau dispositif d'aide à la vie associative.
Total	27,362	27,196	28,768	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019	en M €
Chapitre 013 - Atténuations de charges	0,388	0,423	0,201	Variabilité des montants liée aux indemnités journalières perçues.
Chapitre 70 - Produits des services (périscolaires, centre nautique... hors article 70845)	2,210	2,106	2,675	Diminution liée à l'encaissement en 2017 de produits non-perçus en 2016. Augmentation sensible en 2019 liée à la montée en charge du service périscolaire.
Article 70845 Refacturation des frais de personnel à la Ville d'ERSTEIN	5,194	5,187	5,230	Recette stable grâce à l'augmentation des indemnités journalières, à la hausse des charges de personnel concernant le service périscolaire (de compétence intercommunale).
Impôts et taxes	17,430	17,567	18,218	Augmentation liée à la dynamique des bases.
Dotations et participations	4,643	4,567	4,613	Variations essentiellement dues aux participations de la CAF du Bas-Rhin et à leur périodicité de versement.
Autres produits	0,319	0,332	0,311	Loyers gendarmerie d'Erstein, des gymnases – Remboursements de sinistres – Trop-perçus...
Total	30,184	30,182	31,248	

Les dépenses d'équipement 2018

Le montant des dépenses de travaux et d'équipement réalisées en 2018 s'élève à 3,225 M €.

Les postes de dépense les plus importants :

• construction d'un accueil périscolaire à KERTZFELD	667 778 €
• aménagement d'une aire de grand passage	419 299 €
• travaux de renaturation des cours d'eau de l'Andlau et de la Scheer	369 430 €
• construction de pistes cyclables	320 046 €
• aménagement du 2ème étage de la MIS	308 021 €
• travaux au Centre Nautique d'ERSTEIN	126 989 €
• construction d'un accueil périscolaire à KOGENHEIM	107 454 €
• construction d'un accueil périscolaire à WESTHOUSE	86 532 €
• acquisitions pour la Banque de Matériel	83 754 €
• construction d'un accueil périscolaire à SERMERSHEIM	82 301 €
• programme ADAP	72 462 €
• acquisition de matériel informatique	67 272 €
• subventions d'équipement dans le cadre du dispositif OCM	65 038 €
• subvention d'équipement à la commune de FRIESENHEIM	62 800 €
• équipements à la Médiathèque d'ERSTEIN	50 198 €
• construction d'un accueil périscolaire à HERBSHEIM	43 392 €

Les recettes d'équipement 2018

Le montant des recettes d'équipement encaissées en 2018 s'élève à **487 475 €** :

▪ subventions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour le programme de construction d'accueils périscolaires sur le secteur de BENFELD	174 360 €
▪ dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour le programme de construction d'accueils périscolaires sur le secteur de BENFELD	111 893 €
▪ subvention de l'Agence de l'eau pour les travaux de renaturation des cours d'eau de l'Andlau et de la Scheer	53 963 €
▪ subvention du Conseil départemental pour la construction d'un accueil périscolaire à RHINAU	41 820 €
▪ dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la construction de la Maison Intercommunale des Services (MIS)	39 542 €
▪ dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'aménagement d'une aire de grand passage	35 580 €
▪ subvention de la Région Grand Est pour les installations sportives au gymnase Marguerite YOURCENAR	11 264 €
▪ fonds de soutien à l'investissement public (FSIL) pour l'aménagement d'une aire de grand passage	7 075 €
▪ dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour le Programme d'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP)	6 180 €
▪ subvention du Conseil départemental pour la construction de la Maison Intercommunale des Services (MIS)	5 798 €

Les dépenses d'équipement 2019

Les dépenses d'équipement réalisées, à hauteur de 2 524 899,19 €, ont été les suivantes :

• Acquisitions de terrains	9 673,88 €
• Travaux	2 241 344,60 €
Atelier jus de fruits ROSSFELD	5 044,50 €
Programme Ad'AP	8116 927,19 €
Gymnase Lycée Collège ERSTEIN	176 378,50 €
Gymnase Marguerite YOURCENAR	95 894,86 €
Gymnase Romain ROLLAND	104 252,86 €
Maison Intercommunale des Associations	32 665,90 €
Accueil périscolaire BENFELD	49 142,13 €
Accueil périscolaire HERBSHEIM	23 741,39 €
Accueil périscolaire KERTZFELD	370 069,09 €
Accueil périscolaire KOGENHEIM	66 007,96 €
Accueil périscolaire SAND	352 389,95 €
Accueil périscolaire SERMERSHEIM	608 940,96 €
Accueil périscolaire WESTHOUSE	17 352,92 €
Programme de liaisons cyclables	19 094,17 €
Médiathèque ERSTEIN	39 744,58 €
Piscine ERSTEIN	163 706,64 €
• Acquisitions de matériel de transport (tracteur)	42 600,00 €
• Acquisitions de matériel informatique	55 960,18 €
• Acquisitions de mobilier	47 781,52 €
• Acquisitions d'autres biens mobiliers	127 539,01 €
dont Services Périscolaires	69 154,98 €
dont Parc de Matériel Intercommunal et Associatif	44 400,00 €

Les recettes d'équipement 2019

Les subventions d'équipement reçues se sont élevées à **1 010 891,81 €**.

• Subventions de l'Etat	
et des Etablissements nationaux	211 223,01 €
portail logiciels médiathèques-bibliothèques	10 080,00 €
Agence de l'eau,	
renaturation des cours d'eau de l'Andlau et de la Scheer	201 143,01 €
• Subventions du Département	585 725,80 €
Programme de liaisons cyclables	58 051,82 €
Accueil périscolaire HERBSHEIM	29 700,00 €
Accueil périscolaire KERTZFELD	174 362,53 €
Accueil périscolaire KOGENHEIM	59 524,91 €
Accueil périscolaire SAND	68 843,67 €
Accueil périscolaire SERMERSHEIM	93 026,32 €
Accueil périscolaire WESTHOUSE	102 216,55 €
• Communes membres du groupement	25 033,00 €
Commune de KERTZFELD (accueil périscolaire)	25 033,00 €
• Autres (Caisse d'Allocations Familiales)	117 460,00 €
• Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux	71 450,00 €

7. Ressources humaines

A l'occasion de la fusion des Communautés de Communes de Benfeld et environs, du Pays d'Erstein et du Rhin, les agents de la ville d'Erstein ont été intégrés dans un service commun à la nouvelle Communauté de Communes du canton d'Erstein.

Cette nouvelle organisation regroupe 327 agents permanents dont 114 affectés aux services « Ville d'Erstein » (chiffres au 31/12/2019). Elle a permis une mutualisation des compétences sur les services supports (ressources humaines, commande publique, finances) avec une seule direction générale.

Comme rappelé précédemment, la fusion est intervenue dans un contexte de **mutualisation des services avec la Ville d'Erstein**. Avec pour conséquence, la nécessité de gérer des agents relevant, de fait, de cinq statuts différents liés à leur collectivité d'origine (3 ex-CC, Ville d'Erstein et Ville de Benfeld pour les agents de la médiathèque).

Répartition des emplois par statuts



■ Titulaires ■ CDD ■ Apprentis ■ contrats aidés ■ vacataires

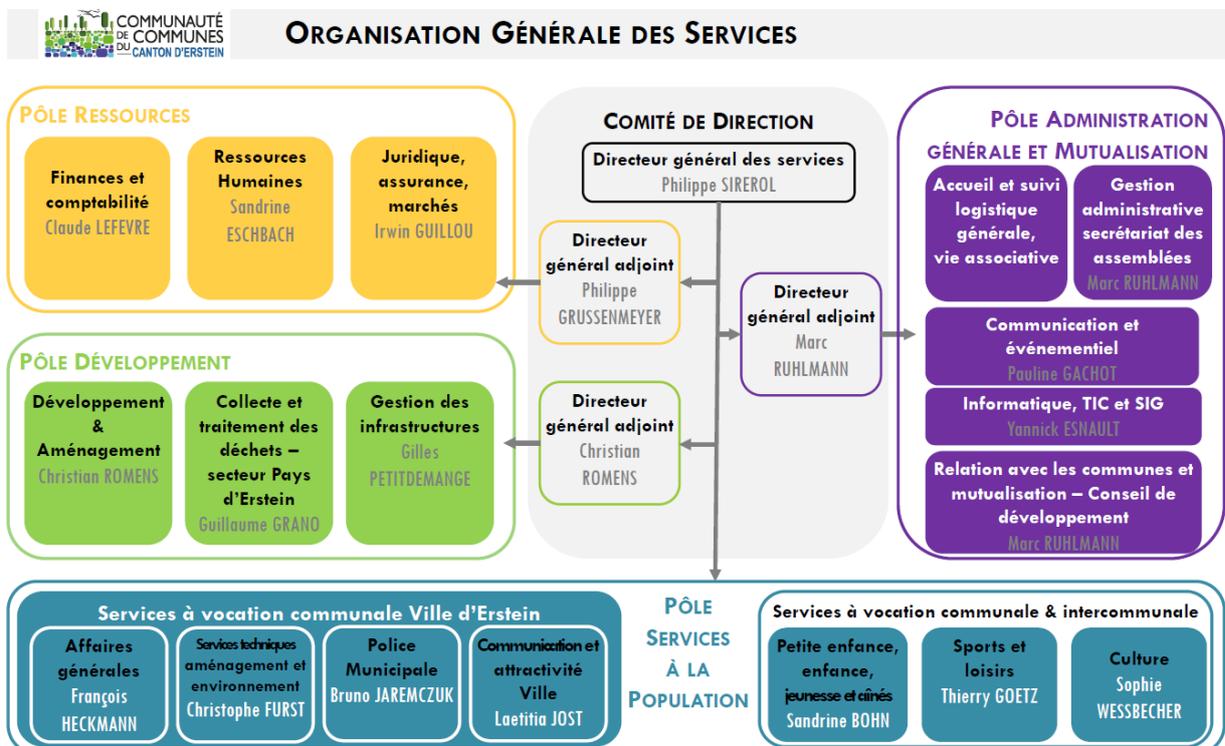


Tableau des effectifs agrégés

ETAT DU PERSONNEL 2017 - 2018 - 2019				
GRADES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIFS POURVUS au 01/01/2017	EFFECTIFS POURVUS au 01/01/2018	EFFECTIFS POURVUS au 01/01/2019
EMPLOIS FONCTIONNELS		0	2	2
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	0	1	1
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES	A	0	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		56	53	54
ATTACHE HORS CLASSE	A	0	1	1
ATTACHE PRINCIPAL	A	5	5	4
ATTACHE TERRITORIAL	A	16	12	11
REDACTEUR PRINCIPAL 1ère classe	B	4	5	4
REDACTEUR PRINCIPAL 2ème classe	B	3	4	4
REDACTEUR TERRITORIAL	B	10	5	5
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE	C	1	5	6
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème CLASSE	C	5	8	8
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	14	8	11
TECHNIQUE		89	87	84
INGENIEUR EN CHEF	A	0	1	1
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1	1	1
INGENIEUR	A	0	0	0
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	B	3	4	4
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	B	4	4	4
TECHNICIEN	B	4	3	2
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	3	2	4
AGENT DE MAITRISE	C	4	5	4
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	C	7	13	12
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	C	11	23	23
ADJOINT TECHNIQUE	C	52	31	29
SOCIALE		15	15	14
ATSEM PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	C	8	5	4
ATSEM PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	C	7	10	10
MEDICO-SOCIALE		5	4	4
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	B	1	1	1
EDUCATEUR PRINCIPAL DE JEUNES ENFANTS	B	4	3	3
SPORTIVE		9	9	9
EDUCATEUR DES APS HORS CLASSE		1		
EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	2	3	3
EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL DE 2EME CLASSE		4		
EDUCATEUR DES APS	B	1	5	5
OPERATEUR DES APS PRINCIPAL	C	1	1	1

CULTURELLE		44	46	44
BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAL	A	1	2	2
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	A	2	2	2
DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT ARTISTIQUE	A	1	0	0
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	A	16	15	0
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL 2EME CLASSE		1	1	7
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE	B	8	7	25
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE	B	8	10	5
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	4	6	1
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	C	3	0	2
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	0	3	
ANIMATION		75	78	75
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ère CLASSE	B	0	0	1
ANIMATEUR TERRITORIAL	B	7	6	5
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1ère CLASSE	C	7	9	0
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	61	0	14
ADJOINT D'ANIMATION	C	0	63	55
POLICE MUNICIPALE		7	7	1
CHEF DE SERVICE DE POLICE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1	1	1
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	6	6	6
BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE	C	0	0	0
EMPLOIS NON CITES		46	23	22
EMPLOIS DE DROIT PRIVE/APPRENTISSAGE		8	4	5
EMPLOIS DE DROIT PRIVE/CUI + AVENIR		32	14	10
CONSEILLER INFO ENERGIE		1	0	1
VACATAIRES (Traversées)		5	5	6
<i>Agents recenseurs (postes non permanents)</i>		2	2	2
TOTAL effectifs pourvus hors postes non permanents et emplois fonctionnels		346	322	314
Emplois non permanents et intérim		39	55	79
TOTAL		385	377	393

Sur la période, on constate une diminution des effectifs pourvus. Toutefois, cette évolution est toute relative dans la mesure où l'on constate dans le même temps une progression

- des emplois temporaires (renforts, saisonniers) qui n'ont pas à figurer dans un tableau des effectifs ;
- des durées hebdomadaires de service (DHS).

L'engagement pris lors de la fusion de ne créer aucun poste a été respecté sauf contraintes réglementaires notamment dans le domaine de l'enfance ou suite à des transferts de compétences. Toutefois, sous l'effet combiné du Glissement Vieillesse Technicité, de la hausse des DHS et du coût du recours aux agents intérimaires et non permanents, la masse salariale a mécaniquement progressée, tout en restant contenue.

Par rapport à 2018, le chapitre budgétaire « Charges de personnel » du CA 2019 évolue comme suit :

	Montant
Charges de personnel 2019	11 972 778 €
Charges de personnel 2018	11 471 237 €
Variation brute =	+ 541 541 €

Pour mémoire

Charges de personnel 2017

10 937 099 € soit 39,4 % du budget de fonctionnement

Cependant, il convient de déduire -de cette variation brute- la variation relative à l'augmentation de l'activité du service Périscolaire, financée par la hausse des recettes liées à la facturation et des subventions perçues par la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin :

Variation brute :	+ 541 541 €
Variation liée à l'augmentation de l'activité du Service Périscolaire :	+ 266 950 €
Variation nette =	+ 274 591 € soit une progression contenue à + 2,4 %.

Parmi les chantiers prioritaires, figuraient la définition du nouveau statut de l'agent intercommunal et celle du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Un dialogue social approfondi a permis de les mener à bien, dans le respect d'un engagement fort pris par les élus consistant à garantir, à chaque agent en poste, le maintien de son niveau de rémunération. Les pertes d'avantages liés à la mise en œuvre des nouvelles dispositions relatives à la redéfinition des participations employeurs pour la mutuelle, la prévoyance ou encore les titres restaurant étant compensées via le RIFSEEP.

Les instances :

 2017

2 réunions du Comité Technique
2 réunions du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

 2018

6 réunions du Comité Technique
4 réunions du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

 2019

5 réunions du Comité Technique
3 réunions du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

mais aussi :

- o des rencontres trimestrielles avec les syndicats
- o 2 rencontres générales avec les agents
- o 3 rencontres avec les agents par service

Deux élections professionnelles

En 2017, il a été nécessaire de procéder à des élections professionnelles dans le cadre du service commun avec un comité technique commun tout comme le comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail.

En raison du calendrier réglementaire, de nouvelles élections ont dû être organisées en 2018 pour la deuxième année consécutive. Il est assez rare de devoir mener ce type d'élections deux années de suite.

Grâce à de nombreuses réunions d'information, les craintes liées au changement – bien naturelles – ont pu être dissipées et le personnel rassuré. Les délibérations, adoptées à l'unanimité par le Conseil Communautaire le 18 décembre 2019, constituent l'aboutissement de cette concertation.

Elles définissent précisément le statut de l'agent intercommunal applicable aux personnes recrutées à compter du 1er janvier 2020.

entre 2017 et 2019,

2 937 arrêtés concernant le personnel
30% du personnel bénéficient d'une complémentaire santé grâce à la 3CE
29% des agents bénéficient du risque prévoyance
59% bénéficient de tickets restaurants

(chiffres au 31/12/2019)

Concernant les aides sociales, dès 2017, le CNAS et la carte CEZAM ont été mis en place et c'est en 2018 que l'amicale du personnel de la Ville d'Erstein a été étendue à l'ensemble des agents de la Communauté de Communes. La première fête du personnel s'est déroulée en 2019 et a connu un grand succès, permettant aux agents venus des différentes structures de mieux se connaître.

Toujours dans le domaine des ressources humaines, une démarche d'évaluation des Risques PsychoSociaux (RPS) a été engagée en 2018, avec le concours du Centre de Gestion du Bas-Rhin en vue de définir des pistes d'amélioration et un plan d'actions avec et pour l'ensemble des agents.

Enfin, autre obligation désormais satisfaite, la rédaction du document unique commun d'évaluation des risques professionnels avec le concours des services du Centre de Gestion du Bas-Rhin, finalisée au courant du second semestre 2019.

Extension des services communs à cinq nouvelles communes

Il est rappelé qu'un service commun a été créé au moment de la fusion de trois communautés de communes (Benfeld et environs, Pays d'Erstein et Rhin) au 1er janvier 2017 avec les agents de la Ville d'Erstein. Ce service commun situé au sein de la Communauté de Communes du canton d'Erstein assure différentes missions fonctionnelles dont la gestion en matière des ressources humaines.

En matière de gestion des ressources humaines, le service commun :

- Définit, en lien avec les élus de la commune, et la direction générale de la Communauté de Communes, les orientations stratégiques en matière de ressources humaines ;
- Gère les emplois et le développement des compétences des agents : le recrutement, la mobilité, la formation, l'évaluation professionnelle, pour tout type d'agents (fonctionnaires, contractuels, saisonniers, vacataires) ;
- Elabore le budget du personnel et gère la masse salariale : la politique de rémunération et la gestion budgétaire de la masse salariale ;
- Elabore les paies des agents et des élus de la commune ;
- Participe à la définition de l'organisation du travail et au respect des règles édictées ;
- Conseille l'ensemble des services et des élus ;
- Organise et anime le dialogue social et gère les instances paritaires ;
- Assure le suivi des carrières pour tous les agents, et les accompagne individuellement ;
- Gère la santé des agents et la prévention des risques professionnels
- Assure le pilotage et le suivi de la protection sociale et de l'action sociale
- Gère l'accueil des stagiaires dans les services.

Considérant la volonté des communes de **Herbsheim, Ichtratzheim, Limersheim, Osthouse et Schaeffersheim** d'adhérer au service commun pour la gestion de son personnel dans un **but d'optimiser le fonctionnement de ses services et d'améliorer la qualité de l'expertise** au service des élus et des agents communaux, le Conseil communautaire a décidé lors de sa séance du 18 décembre 2019 d'étendre le service commun de gestion des ressources humaines de la Communauté de Communes du canton d'Erstein aux agents de ces communes avec effet au 1er janvier 2020.

Les coûts de gestion du personnel des cinq communes ne sont pas répercutés sur les budgets communaux en raison de l'absorption, à effectif constant, de la charge de travail supplémentaire par le service Ressources Humaines. En revanche, si d'autres communes devaient rejoindre le service commun, il y aurait lieu de refaire un point sur les conditions financières et les modalités de remboursement eu égard au volume de travail supplémentaire qui entraînerait des charges supplémentaires notamment celles liées à la nécessité de renforcer le service.

8. Commande publique et service juridique

2017	Marchés d'un montant supérieur à 25 000 € HT	
	Nature	Nombre
	TRAVAUX	21
	FOURNITURE	4
	PRESTATIONS SERVICE	10
	DSP	2
	TOTAL	37

Finalisation de travaux lancés avant la fusion ainsi qu'un nombre important de marchés de service rendus nécessaires suite à la création de la CCCE (nouvelles compétences/compétences fusionnées).

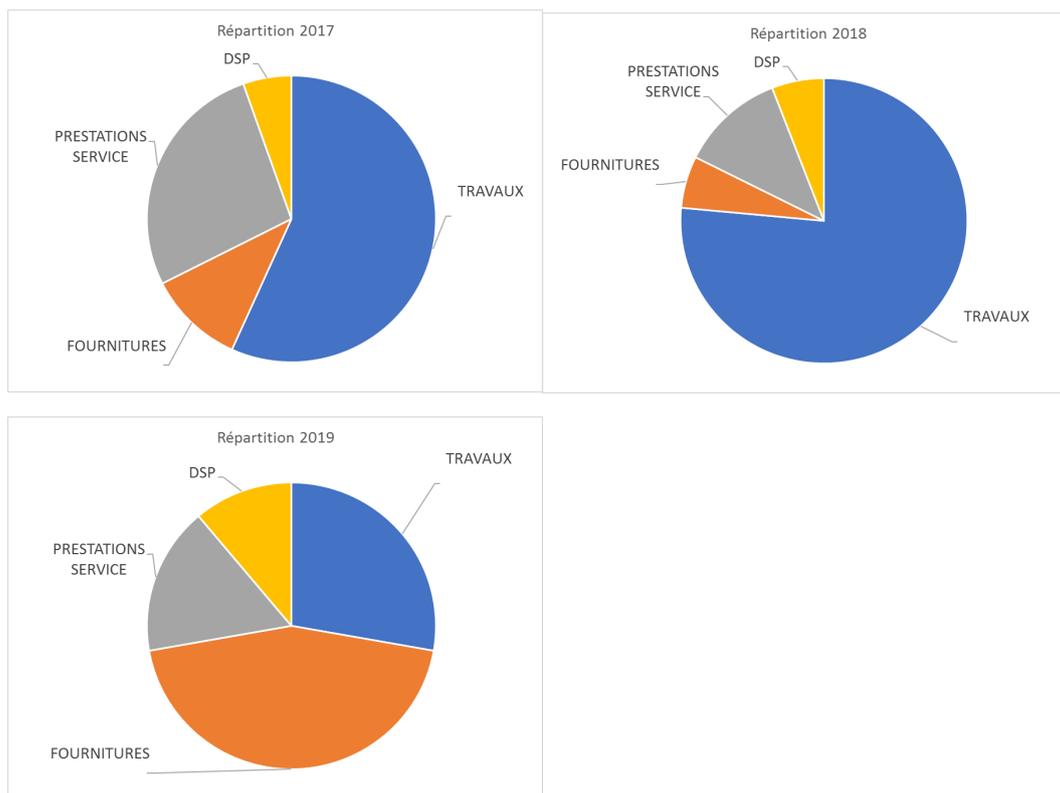
2018	Marchés d'un montant supérieur à 25 000 € HT	
	Nature	Nombre
	TRAVAUX	39
	FOURNITURE	3
	PRESTATIONS SERVICE	6
	DSP	3
	TOTAL	51

La réalisation de trois projets de travaux d'envergures (réalisation d'un groupe scolaire/périscolaire à Sermersheim, d'un périscolaire/ALSH/salle intercommunale à Sand et un périscolaire à Kertzfeld) justifie le nombre conséquent de marchés (1 lot = 1 marché).

2019	Marchés d'un montant supérieur à 25 000 € HT	
	Nature	Nombre
	TRAVAUX	5
	FOURNITURES	8
	PRESTATIONS SERVICE	3
	DSP	2
	TOTAL	18

Le recul du nombre de marchés s'explique par le fait que :

- les projets structurants ont été réalisés lors des deux exercices précédents,
- de nombreux marchés de fournitures et de services notifiés en 2017 ou 2018 pour une durée de 2 ou 3 ans n'ont pas dû être relancés.



Depuis la fusion, le service juridique a conseillé et appuyé au quotidien élus et services de la Communauté de Communes du canton d'Erstein sur de nombreux questionnements juridiques que ce soit au moment de sa création, lorsqu'il a fallu mettre en œuvre cette nouvelle entité, résultant de la fusion de trois communautés de communes structurées différemment les unes des autres (élections, compétences, fonctionnement, etc.) et, par la suite, dans le cadre de l'exercice des compétences dévolues.

164 arrêtés ont été signés entre 2017/2020 (hors arrêtés RH)

Ce soutien s'est développé, notamment dans le cadre du transfert de nouvelles compétences (Enfance-Petite Enfance, Vie Associative, Transport à la Demande, etc.). En sus de ces projets structurants, le service juridique a délivré, au quotidien, des notes, conseils, recommandations en vue d'apporter une expertise juridique dans l'action administrative de la CCCE et ce, pour prévenir de toute sanction contentieuse *a posteriori*.

De manière ponctuelle, le conseil juridique a également donné des conseils aux communes membres sur des problématiques juridiques complexes.

La veille juridique permet la rédaction de notes sur les points importants et d'alerter élus et services lorsque des changements sont opérés dans les différents domaines d'action de la collectivité.

Cinquante-trois sinistres ont été traités. Certains restent encore ouverts au 31/12/2019.

La fusion des contrats d'assurance a également été une tâche d'envergure et qui a abouti à des économies financières substantielles

Le service juridique, en collaboration avec les directions et les avocats, a permis d'assurer de nombreux succès devant les juridictions administratives et judiciaires.

De nombreux dossiers ont également été résolus de manière amiable.

9. Suivi des chantiers – Infrastructures

Travaux de constructions de structures périscolaires.

En 2017, 2018 et 2019, la CCCE a poursuivi un programme de construction de nouvelles structures de restauration scolaire et d'accueil périscolaire initié par la Communauté de Communes de Benfeld et Environs avant la fusion des communautés de communes.



WESTHOUSE : construction d'une structure de restauration scolaire et d'accueil périscolaire en bâtiments modulaires à l'arrière de l'école maternelle.



- Maître d'ouvrage : Communauté de Communes
- Maître d'œuvre : Claude Reibel Architecte à Huttenheim
- Surface utile : 280 m²
- Capacité d'accueil : 50 enfants
- Travaux réalisés entre la fin du printemps et l'été 2017. Structure opérationnelle depuis la rentrée scolaire de septembre 2017
- Coût total : 516 260 € HT.



HERBSHEIM : construction d'une structure de restauration scolaire et d'accueil périscolaire en bâtiments modulaires à côté de la mairie.

- Maître d'ouvrage : Communauté de Communes
- Maître d'œuvre : Claude Reibel Architecte à Huttenheim
- Surface utile : 102 m²
- Capacité d'accueil : 28 enfants
- Travaux réalisés entre la fin du printemps et l'été 2017 pour une première tranche de 72 m², mise en service à la rentrée scolaire 2017. Des travaux d'extension de 30 m², portant l'ensemble à 102 m², ont été réalisés au printemps 2018
- Coût total : 161 000 € HT



KERTZFELD : construction d'une structure de restauration scolaire et d'accueil périscolaire à proximité de la bibliothèque, de la mairie et de l'école.



- Maître d'ouvrage : Communauté de Communes
- Maître d'œuvre : Aubry Lieutier Architectes à Rosheim
- Surface utile : 313 m²
- Capacité d'accueil : 40 enfants
- Travaux engagés en février 2018 pour une livraison en mars 2019. Mise en service en avril 2019
- Coût total : 879 000 € HT.



BENFELD : La CCCE a pris en location les locaux de l'ancienne trésorerie, dans la résidence «Le Cardinal», Rue du Château à Benfeld.

- La surface totale est de 300 m² répartie sur 2 niveaux.
- Les locaux, qui ont fait l'objet d'une déclaration E.R.P, ont été aménagés durant l'été 2019 pour un montant total d'environ 94 000 € HT (travaux, maîtrise d'œuvre, contrôles réglementaires, équipement et mobilier).
- L'autorisation d'ouverture a été délivrée par la Ville de Benfeld pour un effectif provisoire de 50 personnes. Un permis de construire pour la pose d'un escalier de secours a été accordé à l'automne 2019. La réalisation de cette issue de secours accessoire permettra d'accueillir un effectif de 100 personnes en 2020.



SERMERSHEIM : construction d'une structure de restauration scolaire et d'accueil périscolaire intégrée au projet d'école primaire porté par la commune de Sermersheim entre l'église et l'école actuelle.



- Co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de Communes et la commune de Sermersheim pour l'ensemble des travaux
- Maîtrise d'œuvre : Véronique Auger & Dominique Rambeaud Architectes à Colmar
- Surface utile : 237 m²
- Capacité d'accueil : 45 enfants
- Travaux de démolition et de préparation du terrain réalisés au printemps 2018 ; démarrage des travaux de construction à l'automne 2018
- Livraison du bâtiment en décembre 2019 et mise en service en janvier 2020
- Coût total : 740 000 € HT

En cours

KOGENHEIM : construction d'une structure d'accueil périscolaire attenante à l'école et dont les travaux sont concomitants à la restructuration et l'extension de l'école.



- Co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de Communes et la commune de Kogenheim pour l'ensemble des travaux
- Maître d'œuvre : Agence MW à Strasbourg
- Surface utile : 141 m²
- Capacité d'accueil : 30 enfants
- Livraison du bâtiment : initialement prévue à l'automne 2018, mais retardée suite à liquidation d'entreprise et malfaçons (infiltrations depuis la toiture terrasse).
- Mise en service : rentrée 2020
- Coût total : 360 000 € HT

en cours **SAND** : construction d'une structure de restauration scolaire et d'accueil périscolaire intégrée au projet de salle multifonction porté par la commune de Sand, à l'arrière du Cercle Saint Martin.



- Co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de Communes et la commune de Sand pour l'ensemble des travaux
- Maître d'œuvre : Agence Antonelli & Herry à Strasbourg
- Surface utile : 325 m²
- Capacité d'accueil : 60 enfants
- Travaux de préparation du terrain et de terrassement réalisés en décembre 2017 ; démarrage des travaux de construction en décembre 2018
- Livraison prévisionnelle du bâtiment en été 2020
- Coût total : 775 000 € HT.

Travaux d'aménagement du R+2 de la Maison Intercommunale des Services

Suite à la fusion et afin d'adapter le nombre de postes de travail au regroupement des services intercommunaux au Siège de la CCCE à Benfeld, le clos-couvert du R+2 de la Maison Intercommunale des Services a été aménagé de manière similaire aux autres niveaux avec bureaux, salle de réunion, local technique et sanitaires.

- Surface : 300 m²
- Maîtrise d'œuvre : Michel POULET architecte Strasbourg
- Travaux réalisés de juin à septembre 2018.
- Coût total : ± 319 000 € HT

Surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les lieux accueillant des enfants de moins de 6 ans

Conformément au Plan National Santé Environnement, il incombe aux propriétaires ou exploitants de faire procéder à leurs frais à une surveillance de la qualité de l'air des établissements recevant des enfants de moins de 6 ans. Ce contrôle comprend deux analyses en période d'occupation des établissements (1 en période de chauffe et 1 hors période de chauffe avec un délai minimum de 4 mois entre les deux analyses).

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein a réalisé un groupement de commandes avec les communes membres intéressées pour l'analyse des bâtiments concernés. Le marché a été attribué en 2018 à la société ABIOLAB. La dépense pour les bâtiments relevant de la Communauté de Communes s'élève à 57 856 € HT. Les analyses ont été réalisées courant 2019 et les rapports rendus à l'automne 2019.

Bilan du contrôle :

- aucun dysfonctionnement sur les systèmes de ventilation ou de chauffage n'a été constaté ;
- aucun dépassement de la valeur réglementaire relative au Formaldéhyde n'a été constaté ;
- aucun dépassement de la valeur réglementaire relative au Benzène n'a été constaté ;
- 3 dépassements sur 62 sites ont été constatés concernant l'indice de confinement. Les mesures correctives concernant ce dernier point vont être mises en œuvre.

Travaux dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Les gestionnaires des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) avaient l'obligation en 2015, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité, adossé à une programmation budgétaire, permet à tout exploitant d'ERP/IOP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de ses établissements après le 1er janvier 2015, en toute sécurité juridique. L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité.

Les anciennes communautés de communes de Benfeld et environs et du Pays d'Erstein s'étaient engagées dans un tel Ad'AP. La Communauté de Communes du canton d'Erstein a ainsi inscrit dans son budget 2017 les crédits nécessaires, missionné un maître d'œuvre (société INGEDEC) et lancé un appel d'offres pour la réalisation des travaux.

La mise en conformité d'une dizaine de bâtiments a été réalisée entre 2017 et 2018.

Montant global total des travaux 2017-2018.

Maîtrise d'œuvre INGEDEC : 9 450,00 € HT

Entreprise CEBATI : 145 023,72 € HT

Bâtiments concernés :



- Gymnase Romain Rolland
- Gendarmerie d'Erstein
- MIA

- Périscolaire de Benfeld
- Plateforme de formation
- Salle de billard



- Atelier jus de fruits
- Périscolaire de Rossfeld

- Périscolaire de Matzenheim
- Multi-accueil de Benfeld

Rétrocession du bâtiment A du collège Romain Rolland à la CCCE

Conventionnellement a été prévu, lors de la création du collège d'enseignement secondaire d'Erstein (en 1964), la rétrocession à la Communauté de Communes des terrains et bâtiments désaffectés par le collège. Cette rétrocession a été effectuée par le Département du Bas-Rhin à titre gratuit et par un acte administratif courant 2019.



La Communauté de Communes a décidé de réaliser, courant 2020, un appel à projets pour la réhabilitation de ce bâtiment.

Cinéma REX Benfeld

Le remplacement des fauteuils s'est parfaitement déroulé pendant la fermeture du cinéma au mois d'**août 2019**. C'est la société KLESLO de Lons Le Saunier qui a été retenue pour un montant total de 32 960,74 € HT.

Gymnases intercommunaux à Erstein

Le remplacement des sols sportifs des salles multisports des gymnases Romain Rolland et Marguerite Yourcenar a été effectué durant l'**été 2019**. Des travaux de finition et de reprise des traçages ont été effectués pendant les vacances de la Toussaint. C'est la société ARTDAN qui a été retenue pour un montant total de 135 879,90 € HT.

Nouveau gymnase du collège et des lycées à Erstein

Suite à l'étude de faisabilité réalisée entre mi-2017 et début 2018, la Communauté de Communes a décidé de réaliser un troisième gymnase intercommunal à Erstein, destiné à répondre aux besoins des établissements scolaires du secondaire d'Erstein : Collège Romain Rolland, Lycée Marguerite Yourcenar et Lycée Professionnel Agricole. Les espaces créés pourront, en dehors des périodes d'occupation scolaire, être mis à disposition d'associations sportives locales.

A la demande de la Ville d'Erstein, la Communauté de Communes a intégré à ce projet des espaces (salles polyvalentes) spécifiquement destinés à un usage associatif. La Communauté de Communes et la Ville d'Erstein ont ainsi constitué une co-maîtrise d'ouvrage pour réaliser cette opération.

La procédure de concours de maîtrise d'œuvre a été menée durant le premier semestre 2019. Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement conduit par le cabinet d'architecture AJEANCE à Sélestat.



Réalisées au cours du second semestre 2019, les études d'avant-projet ont abouti à l'approbation de l'avant-projet définitif par la Communauté de Communes et la Ville d'Erstein en décembre 2019.



Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 5 010 700 € HT, pour un coût total estimatif de l'opération de 6 260 000 € HT.

Par convention, la Communauté de Communes assurera le financement de cette opération à hauteur de 3 907 000 € HT et la Ville d'Erstein à hauteur de 2 353 000 € HT. Des aides financières ont été sollicitées auprès du Département du Bas-Rhin et de la Région Grand Est notamment.

10. Service techniques - Parc de matériel

Parc de matériel intercommunal

De nombreuses réunions de travail et de réflexions ont été menées par la commission pour harmoniser l'organisation, la gestion, les règles de fonctionnement et les types de matériels mis à disposition des trois banques de matériels pré-existantes. L'objectif était de pouvoir répondre de manière satisfaisante à l'ensemble des associations et communes de notre territoire.

Aboutie à l'automne 2018, cette réflexion a débouché sur l'application du système suivant à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- Abandon des 3 systèmes de réservations différents fonctionnant jusqu'à ce jour ;
- Mise en place d'un système unique de réservation comportant une fiche de réservation unique pour les communes et une autre unique pour les associations, pour l'ensemble du parc de matériel intercommunal, qu'il soit basé à Benfeld, Erstein ou Rhinau

Le parc a été complété en 2018 avec le matériel suivant pour près de 100.000 € HT : une nouvelle nacelle, 60 garnitures (bancs et tables) et leurs racks de transport, 6 nouvelles tonnelles et la remise en état des chapiteaux existants.

Le parc a été complété en 2019 avec le matériel suivant pour près de 67.000 € HT : un tracteur, onze tonnelles, vingt mange-debout, du réassort en garnitures et pièces de chapiteaux.

Des formations au CACES « nacelle » (initiale et recyclage) ont été organisées avec la société « GO Formation » courant septembre à la MIS avec les deux nacelles de la CCCE, pour l'ensemble des agents communaux inscrits.

Radars pédagogiques

La Communauté de Communes a pris en charge depuis 2019 la maintenance de l'ensemble des radars pédagogiques des vingt-huit communes. Six radars pédagogiques ont été acquis auprès de la société IVICOM pour un montant total de 8 398 € HT pour les six communes qui n'étaient pas encore équipées.

LE PARC DE MATERIEL INTERCOMMUNAL

La CCCE dispose d'un parc de matériel destiné aux communes et associations du territoire. Mis à disposition gratuitement, ce matériel permet aux communes et aux associations de bénéficier de matériel spécifique sans avoir à en faire l'acquisition.

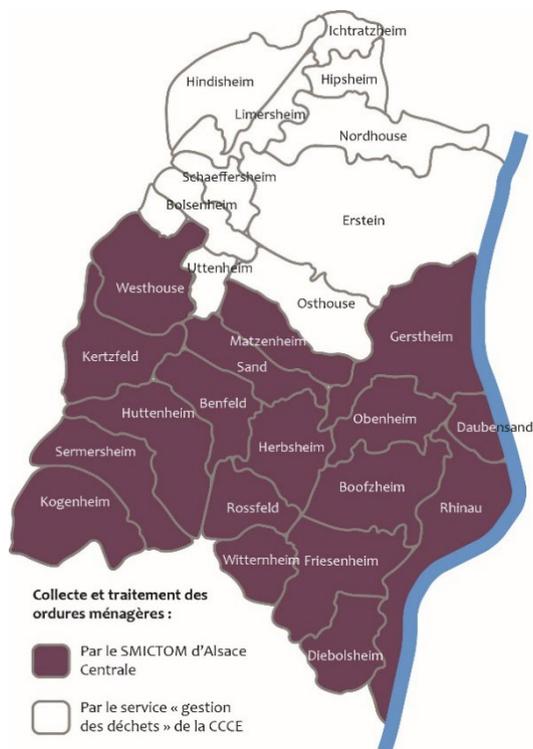
Le parc de matériel a deux vocations principales :

- une vocation associative, festive et événementielle (exemples : chapiteaux, tonnelles, podium, piste de danse, tables et bancs, grilles d'exposition...)
- une vocation technique réservée aux communes (exemples : nacelle, broyeur à végétaux, aspirateur à feuilles, panneaux de signalisation...).

Le parc de matériel de la CCCE c'est

- **900m² de surface couverte possible (chapiteaux et tonnelles) ; 1000 places assises (garnitures bancs et tables) ;**
- **plus de 210m linéaires de barrières de sécurité,**
- **plus de 100m linéaires de grilles d'exposition.**

11. Déchets ménagers



Cette compétence est exercée sur le territoire selon **deux modalités différentes**. Cette situation résulte de choix de gestion antérieurs à la fusion.

Dans le secteur composé des communes des anciennes intercommunalités de Benfeld et Environs et du Rhin, cette compétence est confiée au SMICTOM d'Alsace centrale.

Dans l'ancien Pays d'Erstein, la collecte et le traitement des déchets ménagers sont assurés en régie avec, pour certaines missions, le recours à des marchés de prestations de services auprès d'opérateurs privés.

Cf Rapports annuels SMICTOM

- La mise en œuvre des nouvelles orientations décidées par le SMICTOM



Après une phase expérimentale positive en 2018, le SMICTOM d'Alsace Centrale a généralisé à partir du second semestre 2019 un dispositif de collecte des biodéchets en apport volontaire. Les biodéchets concernés sont les déchets alimentaires (restes de repas et de préparation de repas). L'objectif est de valoriser la moitié des déchets jusqu'alors incinérés. Ils permettront d'enrichir en humus nos terres agricoles en remplacement des engrais solubles de synthèse. L'enjeu financier est aussi important : 1 kg de biodéchets compostés ou méthanisés coûte deux fois moins cher qu'un kilo de déchets incinérés.

- La gestion du service dans le périmètre du Pays d'Erstein

Quelques éléments clés issus des rapports annuels 2017 et 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - secteur Pays d'Erstein :

- Stabilité du tonnage de déchets ménagers résiduels et assimilés collectés et traités autour de 4 000 tonnes par an.
- Stagnation des tonnages de déchets collectés par apport volontaire (verre, plastiques, papiers-cartons) autour de 1 900 tonnes.

- Hausse modérée des tonnages de déchets collectés en déchèteries (environ 5 500 tonnes par an).
- 41 % des déchets collectés partent vers une filière de recyclage matière, 40 % vers une filière d'incinération avec valorisation énergétique, 12 % des déchets sont compostés et 7 % sont enfouis.

- **Etude comparative relative aux systèmes de gestion des déchets ménagers**

Une étude comparative des deux systèmes de gestion des déchets ménagers sur le territoire a été réalisée au courant de l'année 2019 par le bureau d'études ANETAME, à la demande de la Communauté de Communes. Les résultats de cette étude ont été présentés à la Commission Environnement en octobre 2019 et permettront de nourrir les réflexions futures sur l'évolution ou le rapprochement de ces deux systèmes.

12. Habitat

Une **politique de l'habitat** cohérente à l'échelle intercommunale :

Lancement de la réflexion pour l'élaboration du Plan Local de l'Habitat intercommunal (PLHi)

La Communauté de Communes du canton d'Erstein est tenue d'élaborer un Programme Local de l'Habitat intercommunal (PLHi) à l'échelle de son territoire (obligation pour les communautés de communes compétentes en matière d'habitat de plus de 30 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10.000 habitants). Le PLHi est un élément du projet de territoire de la Communauté de Communes et a pour objectif de répondre aux enjeux d'habitat et de logement du territoire.

A partir d'un diagnostic de l'existant, le PLHi définit les objectifs à atteindre, notamment l'offre nouvelle de logements et de places d'hébergement en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur les territoires. Il précise notamment un programme d'actions en vue de l'amélioration et de la réhabilitation du parc existant, qu'il soit public ou privé. Le PLHi se déclinera par commune, en fonction des besoins et attentes recensés.



Le PLHi est constitué pour 6 ans. Il veille à proposer une répartition diversifiée des logements entre les communes en favorisant la mixité sociale, l'accessibilité des logements aux personnes à mobilité réduite et l'efficacité énergétique.

Il doit être compatible avec l'ensemble des documents légaux d'aménagement du territoire : SCOTERS, Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées, du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage, les PLU et cartes communales.

La décision d'engager l'élaboration d'un PLHi a été prise par **délibération du 27 juin 2018**. L'ADEUS du Bas-Rhin a été missionnée à cet effet.

Le diagnostic a été présenté en Conseil communautaire le **18 décembre 2019** et quatre premiers enjeux majeurs ont été retenus :

- o Pérenniser l'attractivité résidentielle permettant d'assurer la résilience à long terme du territoire ;
- o Assurer la solidarité vis-à-vis des habitants en difficulté ;
- o Faire évoluer le parc de logements existants pour préserver le patrimoine et répondre aux besoins en logements ;
- o Assurer un développement de l'habitat respectueux des principes de développement durable.

Coût de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes du canton d'Erstein 2018/2020 : 81 620 €

Dispositif de soutien à la valorisation du patrimoine bâti.

Les communautés de communes de Benfeld et Environs, du Pays d'Erstein et du Rhin avaient mis en place, sur leur territoire respectif, un dispositif de soutien à la valorisation du patrimoine bâti, en relation avec le dispositif global porté par le Département du Bas-Rhin (PIG Rénov' habitat 67). Ces dispositifs d'aides financières ont été maintenus dans le cadre de la fusion des communautés de communes.

6 opérations de rénovation ont été soutenues en 2017, pour un montant total d'aide versé par la Communauté de Communes de 2 780,60 €.

14 opérations de rénovation ont été soutenues en 2018, pour un montant total d'aide versé par la Communauté de Communes de 7 130,90 €.

Le Département du Bas-Rhin ayant décidé de revoir ses modalités d'intervention dans le cadre de la valorisation du patrimoine bâti ancien et les dispositifs de soutien en place au niveau des trois anciennes communautés de communes présentant des modalités et des critères différents, il a été décidé, par délibération du Conseil communautaire du 21 février 2018, de mettre fin aux divers dispositifs de soutien à la valorisation du patrimoine bâti encore en vigueur sur le territoire du canton d'Erstein à la fin de l'année 2018.

En 2019, le Département du Bas-Rhin a mis en place une nouvelle stratégie pour l'habitat. Le premier objectif de l'axe stratégique intitulé « *Construire la Maison Alsacienne du 21ème siècle pour préserver et innover* » porte sur le dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial, pour conserver le patrimoine immobilier des particuliers et des collectivités qui confère au territoire bas-rhinois une grande attractivité touristique.

La mise en œuvre de ce dispositif se fait en association avec les communes et/ou les intercommunalités qui souhaitent s'y engager.

Par délibération en date du 26 juin 2019, la CCCE a décidé de s'engager, aux côtés du Département du Bas-Rhin, dans le dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial et de participer financièrement à ce dispositif en abondant la subvention du Département à hauteur de 32,67 % de celle-ci (règle du taux modulé).

13. Environnement

Les travaux réalisés dans le cadre du programme pluriannuel de travaux d'aménagement des cours d'eau de l'Andlau et de la Scheer.

En 2012 avait été signé entre la Communauté de Communes du Pays d'Erstein, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA), le Département du Bas-Rhin (CD67), et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) un contrat cadre territorial pour la reconquête de la qualité des milieux aquatiques de la Scheer et de l'Andlau.

Dans ce cadre, les travaux engagés par la Communauté de Communes sont soutenus à 40 % par le CD67 et à 40 % par AERM, à 80 % par l'AERM suite au désistement du CG67.

Objectifs des travaux :

- Améliorer les conditions d'écoulement et la qualité physique des cours d'eau.
- Renforcer la fonctionnalité des berges notamment par la diversification des profils et des essences végétales.
- Concourir à l'atteinte d'un bon état écologique pour les peuplements aquatiques et les paramètres physico-chimiques associés.

Intervenants dans le cadre des travaux :

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du canton d'Erstein.

Assistant au maître d'ouvrage : Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du bassin Ehn-Andlau-Scheer.

Maîtrise d'œuvre : Bureau d'études ARTELIA.

Entreprise chargée des travaux : Parc Départemental d'Erstein.

Travaux réalisés en 2017 (Bons de commande n° 2 et 2 bis).

Sur la Scheer.

Diversification des berges avec des bancs-risbermes ou des épis déflecteurs sur 860 mètres linéaires.

Aménagement des berges avec des plantations de 440 hélophytes et pousses de saules.

Plantation de 285 arbres et arbustes.

Réalisation de 3 frayères sur 255 mètres linéaires.



Restauration de la continuité biologique et sédimentaire à Ichtratzheim au droit de l'ouvrage de prélèvement de l'étang de pêche avec l'installation d'un pré-barrage et d'une échancrure centrale dans le seuil pour permettre le passage des poissons.



Méandre sur l'Andlau à Hindisheim.

Il s'agit de la phase la plus ambitieuse de ces travaux de restauration des cours d'eau. Elle a constitué à rétablir la forme originelle naturelle de méandre de l'Andlau sur un linéaire de 300 mètres. La reprise de ce tracé permet de prolonger le parcours de l'eau en réduisant la pente d'écoulement. Le cours d'eau augmente ainsi ses fonctionnalités d'épuration et de stockage des eaux en période de forte crue, ainsi qu'une restitution lente et continue en période plus sèche.



Fait marquant :

La présence de l'espèce *Unio-Crassus* (moule d'eau douce) a été repérée et a obligé à mettre en place un protocole de préservation et de modifier les travaux prévus initialement.

Montant de cette phase de travaux :

Maîtrise d'œuvre : 16 000 € HT
 Travaux : 235 000 € HT
 Topographie : 3 100 € HT
 Evaluation et inventaire de l'*Unio-Crassus* : 1 600 € HT
Total : 255 700 € HT

Travaux réalisés en 2018 (Bon de commande n° 3).

Sur l'Andlau.

Diversification des berges avec des bancs-risbermes sur un linéaire de 2 kilomètres.

Plantation de 160 arbres et arbustes.

Réalisation d'une frayère sur 50 mètres linéaires.



Montant de cette phase de travaux :

Maîtrise d'œuvre : 22 000 € HT

Travaux : 275 000 € HT

Achats de terrains : 20 000 € HT

Topographie : 6 000 € HT

Evaluation et inventaire de l'Unio-Crassus : 10 000 € HT

Etude de suivis des travaux suite à la présence de l'Unio-

Crassus : 7 000 HT

Total : 340 800 HT



Conformément aux dispositions de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations » (GEMAPI) a été transférée automatiquement et intégralement de l'ensemble des communes vers la Communauté de Communes à la date du 1^{er} janvier 2018.

Par délibération du 28 mars 2018 et du 26 septembre 2018, la Communauté de Communes du canton d'Erstein a transféré sa compétence GEMAPI de la manière suivante :

- transfert au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, pour les alinéas 1, 2, 5 et 8 de l'article L.211-7 du code de l'environnement, sur les bassins versants de la Zembs, de la Lachter-Brunnwasser, de la bande rhénane, du Muhlbach et de l'Ischert, en précisant que les cours d'eau du Rhin et du Canal du Rhône-au-Rhin ne relèvent pas de la compétence de la Communauté de Communes ;
- transfert au Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du bassin Ehn-Andlau-Scheer de la compétence GEMAPI pour l'intégralité de l'alinéa 2 de l'article L.211-7 du code de l'environnement (entretien et aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau) sur le bassin versant de l'Ehn-Andlau-Scheer ;
- transfert au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle de la compétence GEMAPI pour les alinéas 1, 5 et 8 de l'article L.211-7 du code de l'environnement sur le bassin versant de l'Ehn-Andlau-Scheer ;
- transfert au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle de la compétence GEMAPI pour les 4 alinéas (alinéas 1, 2, 5 et 8 de l'article L.211-7 du code de l'environnement) sur le bassin versant de l'Ill, à l'exception de l'Ill domaniale, ses diffluences et ouvrages hydrauliques ;
- convention avec la Région Grand Est pour qu'elle poursuive l'exercice de la compétence GEMAPI sur l'Ill domaniale, ses diffluences et ouvrages hydrauliques, et l'animation des programmes territoriaux de gestion intégrée des eaux, au-delà du 1^{er} janvier 2020.

Par délibération du 26 septembre 2018, la Communauté de Communes a instauré la Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations prévue à l'article L1530 bis du Code Général des Impôts. Elle a arrêté le produit de cette taxe pour l'année 2019 à 90.000 €, ce montant correspond à l'augmentation budgétaire réelle pour la Communauté de Communes par rapport à la charge financière de la compétence GEMAPI au moment de son transfert intégral à l'intercommunalité.

La transition écologique (espace info-énergie à Erstein, plan climat) pour relever les défis environnementaux

L'Espace Info Energie du Canton d'Erstein

L'Espace Info Energie du Canton d'Erstein est un outil local pour la transition énergétique, présent sur le territoire depuis 2010, initié par la Ville d'Erstein et situé dans les locaux des Usines Municipales d'Erstein (UME), à proximité de la Mairie d'Erstein.

La convention de la Ville d'Erstein avec l'ADEME et la Région concernant le cofinancement de l'Espace Info Energie d'Erstein, est arrivée à son terme le 31/12/2017.



Par délibération du 8 novembre 2017, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein s'est engagée pour le maintien de l'Espace Info Energie à Erstein au travers du portage des frais de fonctionnement et le cas échéant d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2018 et du financement de cette action à hauteur de 10 % du coût global de l'opération à partir de cette même année (80 % du financement étant apporté par l'ADEME et la Région et 10 % par la Ville d'Erstein).

La nouvelle convention de cofinancement a été signée dans ce sens.

L'Espace Info Energie du Canton d'Erstein réalise une mission de conseil gratuit, objectif et indépendant auprès des particuliers, sur les thèmes de l'énergie (rénovation énergétique de l'habitat, maîtrise de l'énergie au quotidien, énergies renouvelables). Financée à hauteur de 80% par l'ADEME et la Région Grand Est, cette mission de conseil permet d'apporter au consommateur des informations techniques, financières, fiscales et réglementaires nécessaires à l'élaboration de son projet. Pour cela, le conseiller Info-Energie réalise différentes actions à destination des ménages :

- des permanences téléphoniques pour donner des informations techniques, renseigner sur les aides financières et sur la qualification des professionnels,
- des entretiens personnalisés pour accompagner les particuliers à la rénovation énergétique de l'habitat (présentation des solutions possibles, analyse de devis...)
- des actions de sensibilisation vers tous les publics lors de conférences, articles-conseil, visites de sites, tenue de stands sur les marchés ou salons.

L'Espace Info Energie d'Erstein a connu une période d'inactivité entre le 1^{er} septembre 2017 et le 16 avril 2018 suite au départ du conseiller en place et au recrutement d'une nouvelle animatrice pour cette mission. Par ailleurs, en raison du congé de maternité de la conseillère, l'activité du service Info Energie a été réduite du 15 avril au 14 août 2019 ; un partenariat avec Alter Alsace Energie, sur cette période, a permis de maintenir une permanence de conseils aux particuliers.

En **2018**, 136 conseils personnalisés ont été apportés par la conseillère en charge de la mission EIE sur le territoire du canton d'Erstein. L'Espace Info Energie a participé à 10 actions d'animations auprès de différents publics. Lors de ces actions, ce sont plus de 470 personnes qui ont été sensibilisées aux économies d'énergies, aux énergies renouvelables, et plus largement, à la protection de l'environnement et aux économies des ressources énergétiques et eau.

Suite à différentes actions de communication et l'évolution des aides financières, une hausse significative du nombre de contacts a été constatée début **2019**. L'Espace Info Energie du Canton d'Erstein a réalisé 400 conseils personnalisés en 2019. 5 animations ont également été réalisées et, ayant rencontré un bon succès, ont permis de sensibiliser individuellement plus d'une centaine de personnes. En outre, la conférence sur le bâti ancien est l'action phare de 2019 de par son contenu technique spécifique. Celle-ci a eu lieu dans le cadre de l'exposition « Du bois jusqu'au toit » organisée par l'association du Vieil Erstein.

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2017 indique que les EPCI à fiscalité propre de plus de 20.000 habitants ont l'obligation de réaliser un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) avant le 31/12/2018. La Communauté de Communes du canton d'Erstein est concernée par cette disposition.

Le PCAET est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- l'adaptation au changement climatique,
- la sobriété énergétique,
- la qualité de l'air,
- le développement des énergies renouvelables.

Le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET précise de ce plan est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Par délibération du Conseil communautaire du 26 septembre 2018, la procédure d'élaboration du PCAET a été engagée pour le territoire du canton d'Erstein.

La phase de réalisation en interne du diagnostic du PCAET a débuté au mois d'octobre 2018, pour une durée de 6 mois, par l'intervention d'une chargée de mission mis à disposition de la Communauté de Communes par le PETR Sélestat Alsace Centrale, à mi-temps.

Ce diagnostic comprend :

1. Une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, ainsi qu'une analyse de leurs possibilités de réduction ;
2. Une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de ses possibilités de développement, identifiant au moins les sols agricoles et la forêt, en tenant compte des changements d'affectation des terres ;
3. Une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et du potentiel de réduction de celle-ci ;
4. La présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur et une analyse des options de développement de ces réseaux ;
5. Un état de la production des énergies renouvelables sur le territoire, détaillant les filières de production d'électricité, de chaleur, de biométhane et de biocarburants, une estimation du potentiel de développement de celles-ci ainsi que du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique ;
6. Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

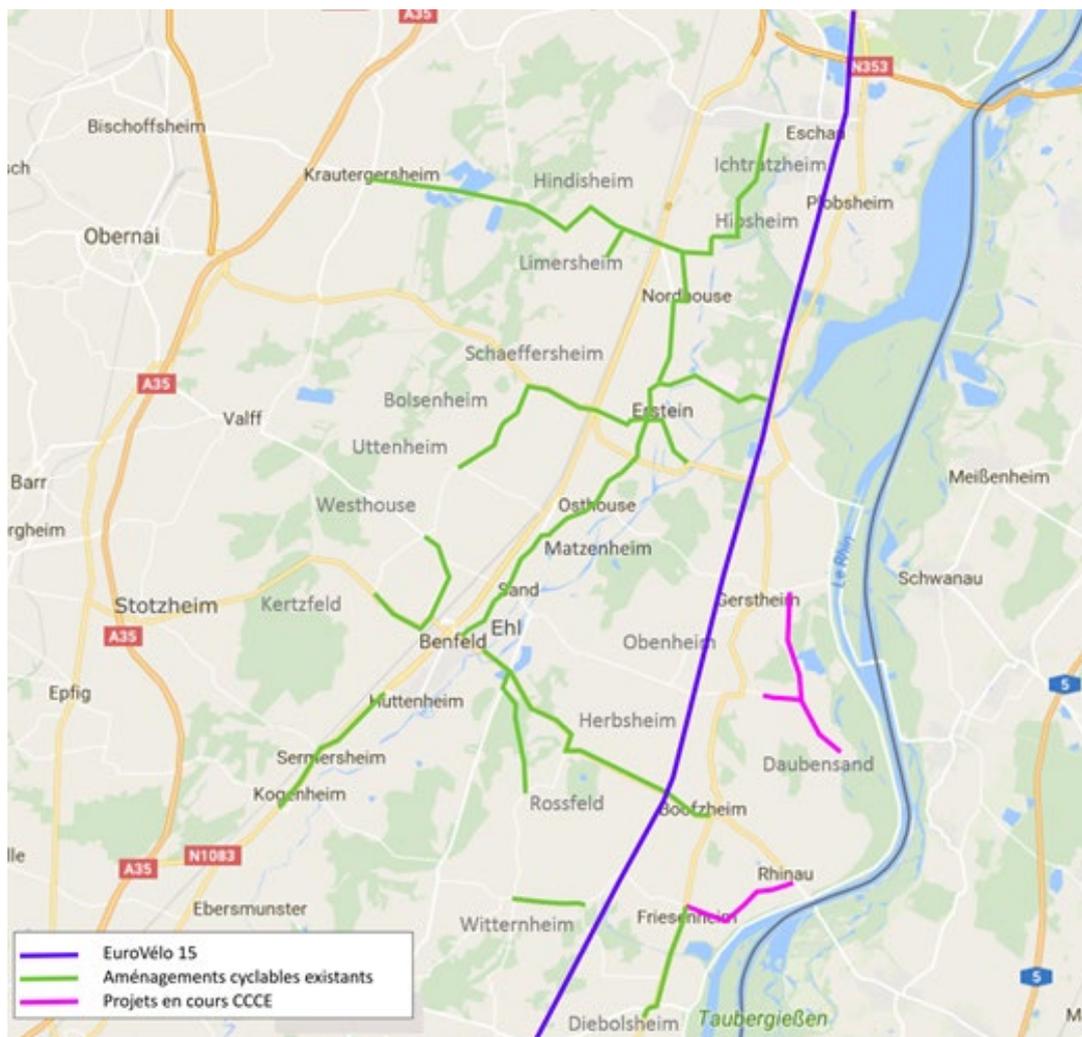
En décembre 2019, une chargée de mission Climat-Air-Energie a été recrutée par la Communauté de Communes pour poursuivre la réalisation du PCAET et des autres actions liées à cette thématique.

14. Mobilités

Le renforcement du maillage en aménagements cyclables

Les aménagements cyclables sont des équipements qui concourent à l'attractivité du territoire et au bien-être de ses habitants. Voici un zoom sur les interventions de la communauté de communes en la matière.

Qu'ils soient empruntés pour le tourisme, les loisirs ou pour des déplacements utilitaires, les aménagements cyclables constituent un atout essentiel pour sécuriser les déplacements entre les communes et offrir une alternative aux déplacements motorisés. Actuellement, plus de 35 km d'aménagements cyclables maillent le territoire.



Ces aménagements peuvent avoir des typologies différentes en fonction du contexte de leur implantation : piste en site propre, chemin partagé, bande cyclable.

A l’instar de l’aménagement reliant Diebolsheim à Friesenheim (1,3 km) aménagé fin 2018, plusieurs projets sont en cours afin de compléter le maillage existant.

- Il s’agit notamment des liaisons :
- Friesenheim – Rhinau (1,8 km)
 - Obenheim – Gerstheim (3,3 km)
 - Carrefour de la RD124 - Daubensand (1,3 km)

Le coût prévisionnel de réalisation de ces équipements est évalué à 1,32 millions d’euros.

2017	2018	2019
Diebolsheim - Friesenheim : - 2018 : travaux - coût global : 375 000€ HT	Friesenheim - Rhinau : - 2017-2019 : études + acquisitions foncières - 2020 : travaux - coût global : 470 000€ HT	Gerstheim - Obenheim - Daubensand : - 2018 - 2020 : études - 2020 - 2021 : acquisitions foncières - 2020 - 2022 : travaux - coût global : 850 000€ HT

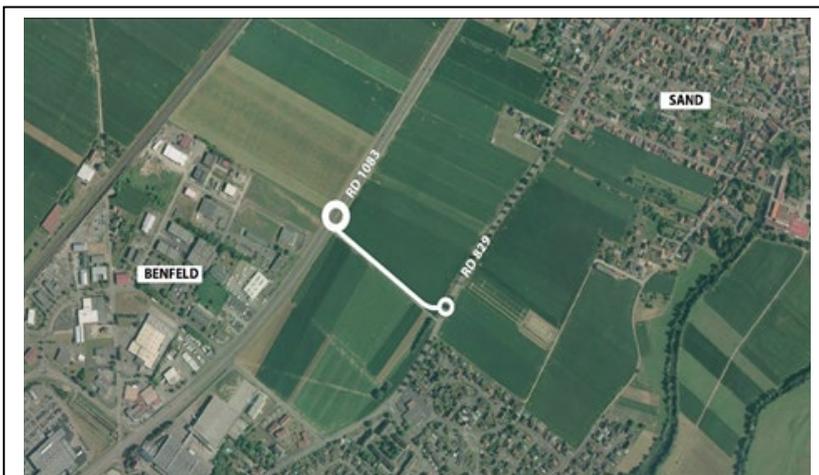
En complément de ces projets déjà engagés, a été menée une réflexion dans le but de définir un **schéma directeur d’aménagement cyclables** pour le territoire du Canton d’Erstein.

Le giratoire RD 1083 et la liaison RD 829

Il s’agit de permettre un accès direct à partir de la RD 1083 à la zone d’activité des Nations de Benfeld-Sand qui va s’étendre prochainement de 80 hectares sur la commune de Sand. Situé à la limite des bans de Sand et de Benfeld, ce giratoire va aussi permettre de relier la RD1083

à la RD 829 entre les deux communes, par la création d’un nouveau barreau routier et un giratoire. Il délestera la circulation dans le centre-ville de Benfeld et facilitera un accès plus rapide à la 4 voies. Il permettra en outre de répondre aux besoins de développement des entreprises dans ce secteur, y compris de la SOCOMEC qui projette encore un développement au niveau de l’extension de la zone d’activité créée par la commune de Benfeld dans son PLU.

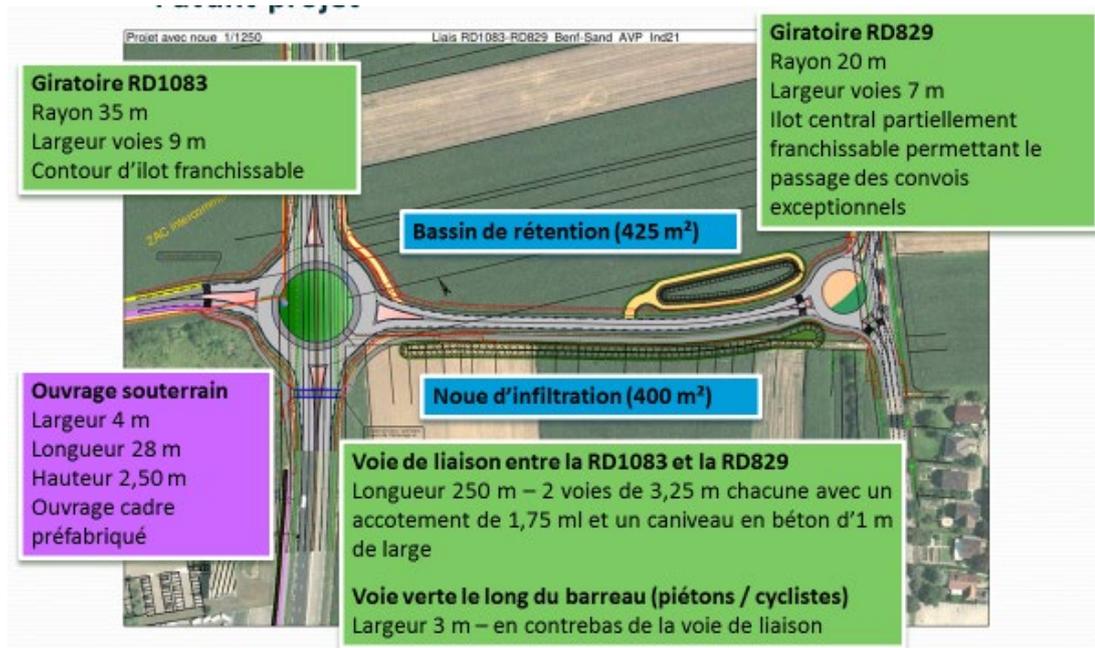
Le coût global est estimé à 2 millions d’euros HT pour la création à la fois du giratoire et du barreau. La Communauté de Communes prend à son compte



Aménagement d’un giratoire sur la RD1083, d’un giratoire sur la RD829 et d’un barreau de liaison.
 Une voie verte et un cheminement piéton sont associés au projet, ainsi qu’un ouvrage souterrain pour le franchissement de la RD1083.

80 % du coût des travaux, le Département en assurant 20 % ainsi que la maîtrise d’œuvre du chantier.

L'ensemble de l'aménagement sera mis en œuvre progressivement, à partir de 2021.



Le transport à la demande



Les dispositifs existants au sein des trois communautés de communes ayant déjà été harmonisés avant la fusion, le service a été poursuivi, dans un premier temps, selon les mêmes modalités, mais au travers d'un conventionnement avec la Région Grand Est. En effet, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a transféré aux Régions les compétences relatives aux transports non urbains, réguliers ou à la demande, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les trois délégations de service public en cours pour la réalisation de ce service sont arrivées à terme le 31/05/2018, une nouvelle procédure a été lancée avec désignation d'un nouveau prestataire et la mise en œuvre de nouvelles règles de fonctionnement.

LES PRINCIPALES CONDITIONS ET MODALITÉS DU SERVICE depuis le 1^{er} août 2018 :

L'utilisateur est un habitant de la Communauté de Communes du canton d'Erstein.

Deux catégories de situations possibles pour accéder au service :

- Personnes de plus de 60 ans
- Personnes de moins de 60 ans sous conditions :
 - o personnes à mobilité réduite ;
 - o les demandeurs d'emplois ;
 - o les personnes bénéficiant des minima sociaux.

Inscription obligatoire.

Le nombre de trajets est limité à 3 par jour.

- Déplacements exclus :
- trajets hors périmètre d'action
 - trajets professionnels
 - trajets scolaires ou péri-scolaire
 - trajets sanitaires pris en charge totalement ou partiellement par tout autre organisme (CPAM, etc).

Ce service fonctionne du lundi au samedi, de 8 à 18 heures. Réservation obligatoire a minima la veille avant 17h30. Il fonctionne en continu tout au long de l'année (périodes de vacances scolaires incluses) sauf les dimanches et jours fériés.

Le tarif d'un trajet pour l'utilisateur est fixé à 3 € par personne. Il s'agit d'un prix unique sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

	2017	2018	2019
Nombre de courses	7 642	4 792	3 904
Inscriptions	<i>sans inscriptions</i>	230	151
Coût	102 526,69 € TTC	84 333,26 € TTC	33 000 € TTC
Subvention Région Grand Est	36 629,31 €	29 545,80 €	13 200 €



Le Bus Eurodistrict qui dessert Erstein, Gerstheim et de nombreuses entreprises du secteur de Lahr est en circulation depuis le 1er avril 2017. Il a été inauguré le 18 mai 2017 en présence de Frédéric Bierry, Président du Conseil Départemental, Franck Scherer, Landrat, Laurence Muller-Bronn, Vice-Présidente du Conseil Départemental, Denis Schultz, Conseiller Départemental, Wolfgang Müller, Maire de Lahr et Jean-Marc Willer, Président de la Communauté de Communes du canton d'Erstein.

La ligne de bus transfrontalière Erstein-Lahr

Le Bus Eurodistrict qui dessert Erstein, Gerstheim et de nombreuses entreprises du secteur de Lahr est en circulation depuis le 1er avril 2017. Cofinancé jusqu'à présent par l'Eurodistrict, le Conseil Départemental et la CCCE, ce service est accessible à tous les habitants du secteur. La vocation de ce bus est de favoriser l'accès à l'emploi par la mobilité des travailleurs transfrontaliers.

Le montant global de fonctionnement pour la 1ère année et la 2ème année était de 140 000 € HT par an.

A ce jour, le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes du canton d'Erstein financent chacun 20 000 € par an.

A noter qu'à partir de septembre 2020, ce bus sera organisé par le Région Grand Est. Il s'inscrira dans une ligne pérenne, régulière et ouverte à tous et proposera 6 allers-retours / jour. L'Eurodistrict s'occupera de la

communication, Le Land de la Région Bad-Württemberg, la Région, le Département et la CCCE seront également partenaires et cofinanceurs.

Parcs de stationnement des gares

Sous convention avec la Région Grand Est, Autorité Organisatrice des Transports, la CCCE assure la gestion des parkings des gares d'Erstein et de Limersheim.

Toutes charges de fonctionnement confondues, la gestion de ces espaces intermodaux représente un coût annuel de 35 000 €/an pour la Communauté de Communes.



Répondre aux défis de la mobilité de demain

Sur avis favorable de la Commission Transports et Energies, le Bureau réuni le 16 octobre 2019 a approuvé le lancement d'une **étude d'opportunités de développement de services de mobilités partagées**.

Soutenue par la Région Grand Est, cette étude vise à disposer d'une connaissance fine des dynamiques de mobilités et à étudier l'opportunité de la mise en place ou de l'amélioration de services. En outre, cette étude se penchera également sur l'opportunité ou non de la prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » dans le cadre de la récente loi d'orientation des mobilités (LOM).

15. Commerce et artisanat : la poursuite des actions en faveur de l'animation économique et de l'investissement des entreprises

L'ancien territoire du Pays d'Erstein avait formalisé avec l'Etat, la Région Grand Est et l'association des professionnels Vitrites et Ateliers d'Erstein une **Opération Collective de Modernisation de l'artisanat, du commerce et des services (OCM)** pour la période 2016/2019. Cette opération a pour objet de participer à la redynamisation du tissu économique local. L'opération comporte un volet fonctionnement et un volet investissement.

Le volet fonctionnement comprend la création et l'impression de dépliants pour la promotion des aides directes, d'une étude sur le renforcement des pôles de proximité (Nordhouse et Hindisheim) et d'une étude sur les marchés hebdomadaires du territoire de l'ancien Pays d'Erstein. Ce volet s'élève à 24 618 € TTC, dont 17 174 € TTC à charge de la Communauté de Communes.

Le volet investissement a consisté en l'attribution de subventions aux commerçants et artisans (21.72% du projet) pour des travaux d'aménagement, de mises aux normes et de sécurité, d'acquisition d'outils et d'appareils de production. Ce volet des aides directes contient des critères d'attribution bien spécifiques (montant et nature des travaux, chiffre d'affaires...).

Montant total des aides directes versées en 2017, 2018 et 2019 (11 entreprises soutenues) : 93 733,46 €, dont 31 244,48 € pour la part de la CCCE.





Participation aux **Trophées de l'Accueil** CCI Alsace Eurométropole en 2017, 2018 et 2019. La Communauté de Communes soutient les commerçants participant à l'opération dans la limite du budget alloué chaque année (la moitié du coût pour une vingtaine de participants environ). Il s'agit d'une démarche d'amélioration initiée par la CCI : c'est un outil d'évaluation pour mesurer et

améliorer la qualité de l'accueil et du service client (client mystère) et qui apporte un regard extérieur sur l'entreprise.

L'animation économique du territoire

Ateliers de sensibilisation

- 02 octobre 2017 : Les 5 clés pour optimiser sa participation à un salon (intervention CCI Alsace Eurométropole)
- 15 octobre 2018 : Dispositif ARDAN Région Grand Est et renforcer sa présence commerciale sur les réseaux sociaux (intervention Chambre de Métiers d'Alsace)

La promotion du territoire

Rencontres avec les présidents des 3 associations de commerçants et artisans du territoire (Union des Commerçants et Artisans de Benfeld, Vitrites et Ateliers d'Erstein, Innovation Commerçants et Artisans du Rhin) dans le but de déterminer des actions cohérentes sur le nouveau territoire.

Chaque année, une subvention a été allouée à chacune de ces associations pour leurs animations : 2 000 euros par association et par an pour un projet d'animation ou de promotion.



19/20 octobre 2017, 18/19 octobre 2018, 11, 17 et 18 octobre 2019 : accompagnement sur **la fête des marchés** pour les communes de moins de 5 000 habitants (Gerstheim, Rhinau, Schaeffersheim).

Par délibération du 19 décembre 2018, la CCCE a déterminé l'intérêt communautaire de la **politique locale du commerce** (observation des dynamiques commerciales à l'échelle du territoire, opération de soutien au commerce et à l'artisanat, interface avec les chambres consulaires et partenaires institutionnels) et du **soutien aux activités commerciale** (subvention annuelle pour les événements valorisant le commerce de proximité, assistance ponctuelle aux 3 associations, organisations d'ateliers, accueil des porteurs de projet, participation aux actions de la CCI Alsace Eurométropole et de la Chambre des Métiers d'Alsace, accompagnement sur la fête des marchés pour les communes de moins de 5 000 habitants).

En 2019, la CCCE s'est engagée dans la réalisation d'un diagnostic en vue de la mise en œuvre d'un **Pacte Offensive Croissance Emploi** (POCE) sur le territoire. Il s'agit d'un partenariat avec la Région Grand Est, sous forme d'une convention mettant en avant des actions structurantes en termes de développement économique et d'innovation. Ce diagnostic a débuté fin 2019, la formalisation du POCE étant prévue courant 2020.

16. Zones d'activités

Une compétence obligatoire avec le passage en intercommunalité de la gestion des zones d'activités en cours de commercialisation

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a renforcé les compétences des communautés de communes et prévoit notamment que les actions de développement économique soient, à compter du 01/01/2017, entièrement de la responsabilité des EPCI, l'intérêt communautaire n'encadrant désormais plus cette compétence :

- suppression de l'intérêt communautaire en matière de zones d'activité économique (ZAE);
- les zones d'activités communales doivent être transférées à la communauté : « zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

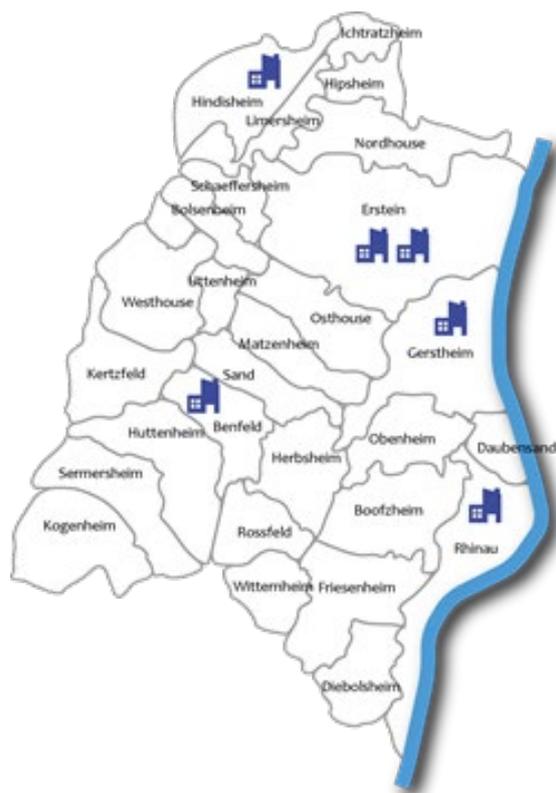
Par délibération du 31 mai 2017, le Conseil communautaire a décidé de procéder au transfert des zones d'activités communales aménagées ou à aménager suivantes :

- o Zone artisanale Krafft à ERSTEIN
- o Zone artisanale le Ried à GERSTHEIM
- o Zone artisanale Kaltau à HINDISHEIM
- o Zone artisanale Gaenshecklen à RHINAU

et a arrêté les conditions financières et patrimoniales suivantes pour le transfert de ces zones.

Des conventions de transfert individuelles ont été signées entre la Communauté de Communes et chacune des communes concernées. Figurent dans ces conventions (une par commune concernée) les éléments suivants :

- un procès-verbal portant sur l'état des espaces publics des zones d'activités transférées mis à la disposition de la Communauté de Communes, établi contradictoirement entre la Communauté de Communes et ses Communes concernées ;
- le listing des parcelles concernées par le transfert en pleine propriété ;
- le bilan prévisionnel de chaque zone comprenant un récapitulatif des dépenses et des recettes réalisées à la date du transfert ainsi qu'une estimation des dépenses et des recettes restant à réaliser jusqu'à l'achèvement de l'opération ;
- le prix de rachat des terrains :
 - ZI Krafft à ERSTEIN = 864 894,50€ HT
 - ZA le Ried à GERSTHEIM = 639 251,00€ HT
 - ZA Kaltau à HINDISHEIM = 58 291,17€ HT
 - ZA Gaenshecklen à RHINAU = 157 184,00€ HT
- les conditions de paiement par la Communauté de Communes ;
- les conditions de vente : acte notarié.



Pour chacune de ces zones, un budget annexe a été créé.

A noter que ces quatre nouvelles zones s'ajoutent aux **deux parcs d'activités déjà intercommunaux avant la fusion**, à savoir

- le Parc d'activités des Nations (PAN) à Benfeld,
- le Parc d'activités du pays d'Erstein (PAPE) à Erstein

Par leur situation géographique et leurs spécificités, ces six zones répondent au mieux, pour les unes, à de l'artisanat et pour les autres, au secteur tertiaire, industriel ou commercial.

Cette richesse et cette diversité de zones permettent l'implantation de tous types d'entreprises et répondent à des besoins fonciers de développement des entreprises locales. Les surfaces cessibles varient de 20 ares à plusieurs hectares pour des tarifs pouvant évoluer entre 20 et 65 € en fonction du coût réel des travaux d'aménagements nécessaires.

Travaux d'aménagement des zones d'activité intercommunales



Tranche 2 du Parc d'Activité du Pays d'Erstein :

Travaux de viabilisation réalisés entre **décembre 2017 et avril 2019**.

Coût des travaux 1 975 000 € HT.

Surface totale : 2 634 ares.

Surface cessible : 2 262 ares.



Tranche 4 du Parc d'Activité des Nations Benfeld-Sand :

Avant-projet de l'opération en vue d'un démarrage des travaux **début 2020**.

Montant prévisionnel des travaux : 1 690 000€ HT.

Surface totale : 800 ares (rachat EPFL en 2017 – 1.098.828,67€ TTC).

Surface cessible : 674 ares.

Commercialisation à partir de 2021, à l'issue des travaux de viabilisation.

En projet

Extension de la zone artisanale Gaenshecklen à Rhinau :

Avant-projet de l'opération.

Surface totale : 400 ares.

Surface cessible : 360 ares.

Des transactions nombreuses qui témoignent de l'attractivité du territoire et contribuent à son dynamisme économique



ZA Kaltau à HINDISHEIM - 15 ares – Alsace Scop Sols Industriels (73 800 €)

PAN à Benfeld - Tranche 2 – 29,20 ares – CREDIT MUTUEL (131 400 €)

PAPE à Erstein :

- 91,35 ares – ZEN RAD (392 805 € HT)
- 21,53 ares – Sepulveda Garage CITROEN (79 800 € HT)
- 158,82 ares – EILS Emballages Industriels Logistique Services (682 926 € HT)



ZA le Ried à GERSTHEIM - 25,09 ares – SCI BD (62 725 €)

ZA Kaltau à HINDISHEIM - 28,59 ares – Air Box Internationale (62 725 €)

PAPE à Erstein :

- 68,45 ares – SASU IMMO IREM (294 335 € HT)
- 21,53 ares – Garage Truck Vallée (92 579 € HT)
- 313,50 ares - Transports Fuchs (1 348 050 € HT)



PAPE à Erstein :

- 30 ares – HELMBACHER (129 000 €)
- 20,99 ares – CCS Energies 67 (90 257 €)
- 42,65 ares - SCI OCHAVO & SEPTELICI (183 395 HT €)
- 30,00 ares - SCI HPA (129 000 HT €)
- 110 ares - J2G Construction (493 382 €)
- 339 ares - BPI BANQUE POSTALE (SCI LCK - TRANSPORTS FUCHS) (1 457 700 €)

ZI Kraft – Erstein – 26, 95 ares – Sté LINCK Auto – 53 900 €

ZA le Ried GERSTHEIM - BOIS BUCHE – 43,90 ares – 79 750 €

Sur la période 2017 à 2019 :

- **18 transactions**
- **1 372,35 ares commercialisés**
- **5 837 529 € HT de produits**

17. Tourisme

- **Subvention à l'Office de Tourisme du Grand Ried :**

L'Office de Tourisme du Grand Ried valorise le développement touristique du territoire : cela concerne aussi bien l'accueil des touristes, l'organisation d'animations et visites diverses que la relation avec les hébergeurs. Environ 18 000 visiteurs se présentent, chaque année, à l'un ou l'autre comptoir de l'Office du Tourisme du Grand Ried.

Subvention 2017 : 341 100 €

Subvention 2018 : 342 086 €

Subvention 2019 : 343 040 €.

- **Perception de la taxe de séjour**

En 2017 : 70 114,09 €

En 2018 : 70 848,70 €

En 2019 : 100 918,00 €

189 119 nuitées enregistrées en 2018 et

171 020 nuitées en 2019 (hors enregistrement des nuitées opérateurs numériques, selon loi de finances 2018).

- **Projets tourisme engagés sur la période :**

- Jalonnement de 2 boucles locales cyclables passant par le territoire ;
- Mise à jour des panneaux d'interprétation sur les réserves naturelles et lieux stratégiques du territoire ;
- Acquisition d'une barque à fond plat avec mise à disposition à l'Office de Tourisme.

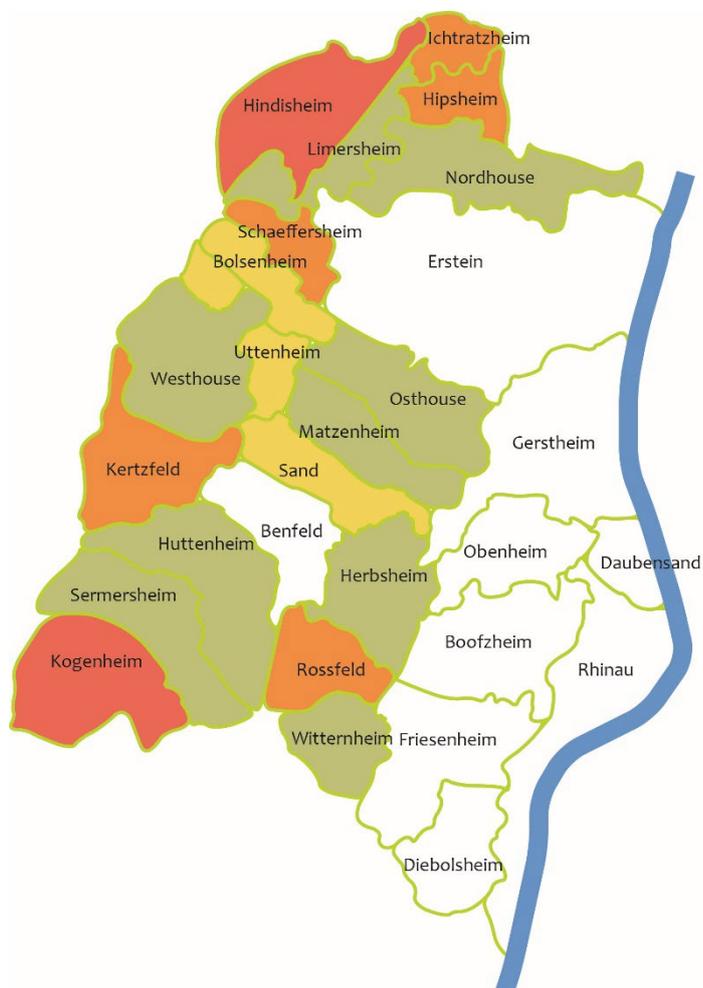
- **Concours des villes et villages fleuris**

Le concours des communes fleuries du Pays d'Erstein avait pour but de récompenser les efforts de fleurissement des communes. La dernière édition de ce concours a eu lieu à l'été 2017.

Palmarès / dotation :

- Prix d'honneur ERSTEIN 510.- €
- 1^{er} prix HINDISHEIM 510.- €
- 2^{ème} prix NORDHOUSE 305.- €
- 3^{ème} prix LIMERSHEIM 200.- €

18. La poursuite du programme public ROSACE et le déploiement sur fonds privé d'un réseau sur les secteurs initialement portés en zone conditionnelle.



La couverture du territoire en Très Haut Débit devrait être assurée à horizon 2021.

D'une part, le programme ROSACE -qui inclut toutes les communes jusqu'alors sans réseau câblé- se poursuit selon l'échéancier initialement arrêté (*voir carte ci-contre*).

D'autre part, un contrat signé le **19 novembre 2019** avec ORANGE (et cosigné par la Région Grand Est et l'Etat) prévoit, d'ici à **fin 2021**, le déploiement sur fonds privé d'un réseau de fibre optique dans les communes bénéficiant jusqu'alors d'un réseau câblé exploité par SFR-NUMERICABLE (tranche conditionnelle).



Signature de la Convention Orange le 19 novembre 2019 au Salon des Maires à Paris



19. Accueil de la petite enfance, services périscolaires et jeunesse

La fusion des trois communautés de communes de Benfeld et environs, du Pays d'Erstein et du Rhin a conduit le service à repenser son organisation pour gagner en cohérence éducative tout en préservant la proximité avec les usagers ainsi que l'efficacité et la qualité de l'action intercommunale dans les domaines de la petite enfance, enfance, éducation, jeunesse et aînés.

Des secteurs, recouvrant les périmètres des anciens territoires, ont ainsi été créés permettant le maintien de la dynamique locale tout en construisant un travail en réseau avec l'ensemble des désormais 150 agents du service.

Un travail de fond a également été réalisé en vue de tendre vers une **harmonisation des pratiques et des fonctionnements** : projet éducatif unique, règlements intérieurs, soutiens aux établissements scolaires, soutien à la pratique de la natation dans les écoles, développement informatique dans les établissements maternels et élémentaires, signature d'un nouveau Contrat Enfance Jeunesse (2017-2020) ...autant de dossiers harmonisés en 2017.

2017

Chiffres clés :

- 235 places d'accueil dans les structures de la Petite Enfance
- Journée Nationale des Assistants Maternels (AMATS), 1^{er} évènement env. 90 AMATS présents
- 425 AMATS sur le territoire
- Restauration scolaire maternelle (12 structures/216 places), élémentaire (17 structures/897 places)
- Accueil périscolaire maternel (12 structures/293 places), élémentaire (16 structures/759 places)
- Accueil du mercredi : 7 structures
98 places pour les -6ans et 224 places pour les +6ans
- Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)
6 structures : 89 places - 6ans et 203 places + 6 ans
- Jeunesse (3 structures/898 jeunes accueillis)
- Effectifs présents en 2017 : environ 150 agents
- Budget Fonctionnement :
Dépenses : 2 389 111 €
Recettes : 1 712 570 €

Optimisation du service : développement des guichets uniques, coordination pédagogique, guide Enfance Jeunesse ...

Fruit d'un partenariat fort avec la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et de la volonté

2018

Chiffres clés :

- 1 130 repas servis par jour dans les restaurants scolaires
- DSP Petite Enfance : 1 359 041 €
- DSP Enfance : 1 808 493 €
- Formations aînés : 14 participants à la formation « Conduire en toute sécurité »
- Effectifs présents en 2018 : environ 150 agents.
- BP 2018 Fonctionnement :
Dépenses : 2 745 881 €
Recettes : 2 379 151 €

commune de rendre un service aux familles efficient, le développement des **guichets uniques** sur Erstein et Benfeld a été rendu possible dès 2017 notamment par la participation financière de la CAF aux postes nécessaires dans ce cadre pour mieux informer et mieux accompagner les usagers. Par ailleurs, la **coordination administrative et pédagogique** a été renforcée en vue de poursuivre l'objectif de cohérence éducative et de remontées d'indicateurs permettant d'identifier au mieux les besoins des familles sur le territoire.

La communication en direction des familles étant au cœur de l'action, un **guide Enfance Jeunesse**

répertoriant l'ensemble des accueils du territoire est conçu, le logiciel de facturation est étendu à l'ensemble des sites gérés en régie et une *news* du service est conçu afin de suivre l'actualité dans le service.

L'accueil de la petite-enfance

La Communauté de Communes dispose de six établissements d'accueil dont quatre multi-accueils (Benfeld-Boofzheim-Erstein et Gerstheim) et de deux micro-crèches (Erstein et Witternheim), l'ensemble étant géré en délégation de service public. Avec une offre approchant les 300 places, les besoins des familles peuvent être globalement satisfaits, d'autant qu'elles peuvent compter sur les 425 assistants maternels en activité et les offres d'accueil proposées par le secteur privé. A noter que la DSP de la Maison de l'Enfance à Benfeld arrivant à échéance, celle-ci a été relancée pour un contrat de trois ans, confié à l'Association générale des Familles du Bas-Rhin (délibération du 18 décembre 2019).



Développement des accueils périscolaires, explosion des effectifs accueillis, ouverture d'annexes, et harmonisation

Ces trois dernières années sont marquées par l'ouverture des nouveaux bâtiments programmés par la CoCoBen ((en 2018 Westhouse et Herbsheim-Witternheim, Kertzfeld en 2019) et la poursuite des chantiers engagés.

Malgré la création de ces nouvelles places, les demandes se font toujours plus nombreuses. L'accueil périscolaire d'Erstein maternel dépasse désormais les 150 enfants et 270 élémentaires.

Nordhouse ouvre son annexe pour accueillir les nouvelles demandes. Saint Ludan accueille désormais 90 enfants et le site de la Scheer propose depuis septembre l'accueil aux enfants d'âges maternels. Une montée en gamme toujours soucieuse des besoins des familles et en constante évolution nécessite adaptation et réorganisation régulière du service.



Ainsi et afin de pouvoir satisfaire les demandes du site de Benfeld, les locaux de l'ancienne Trésorerie ont été intégralement repensés et adaptés en restauration scolaire avec self-service et espaces d'activités. 100 enfants y

sont quotidiennement accueillis. L'accueil du centre est désormais dédié aux plus petits d'âges maternels.

Les structures du Rhin ont, quant à elles, connu la même augmentation des demandes d'accueils. Les annexes (à Gerstheim et à Obenheim depuis septembre 2018) ont ainsi vu leurs effectifs évoluer fortement à la hausse. 400 enfants sont ainsi accueillis sur le secteur Rhin.

Si l'objectif reste de pouvoir proposer un service d'accueil à toutes les familles, il importe de maintenir et développer qualitativement le niveau du service rendu. Dans cette perspective, le Département du Bas-Rhin a souhaité soutenir les projets de développement des accueils périscolaires de la CCCE par la signature d'une **convention d'engagements** réciproques.



Chiffres clés :

- Formations Aînés : 16 personnes aux deux cycles « *conduire en toute sécurité* » et 14 pour la formation « *Être à l'aise sur le net* »
- DSP Petite Enfance : 1 081 395 €
- Dotation informatique écoles (2018/2019) : 36 038,49 €
- Accueil périscolaire Erstein Août :
1^{ère} semaine : 25/30 enfants,
2^{ème} semaine : 43/50 enfants
- BP 2019 Fonctionnement :
Dépenses : 2 790 504 €
Recettes : 2 624 248 €
- 81 familles concernées par la nouvelle tarification de la 1^{ère} tranche
- Subvention du Département : 688 680 €
- Evolution du temps d'intervention de la psychologue au sein du collège de Benfeld (2h00 par semaine durant le temps scolaire)
- Effectifs présents en 2019 : environ 150 agents.

Le bilinguisme, la parentalité, la tarification sociale, la réflexion autour des offres d'accueils complémentaires, la levée des freins à l'emploi, le projet éducatif de territoire... font partie des axes retenus dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention.

Première pierre à l'édifice, la grille tarifaire se voit dotée d'un quotient familial pour les bénéficiaires du RSA et pour les enfants qui relèvent de l'aide sociale à l'enfance.

Une optimisation du fonctionnement du service animation jeunesse à l'échelle du territoire

Les Services Animation Jeunesse et l'Espace Jeunes unissent leurs idées et leur énergie pour proposer des manifestations d'envergure au bénéfice de la jeunesse locale.

Intervillages, expositions, sorties conjointes, fêtes de Noël... sont autant d'actions communes contribuant à la cohésion d'équipe et à la cohérence des ambitions éducatives sur le Territoire.

A noter que les conventions d'objectifs signées avec la Fédération Départementale des MJC du Bas-Rhin pour les secteurs Benfeld et Rhin arrivant à échéance et ne pouvant être reconduites sous cette forme juridique, le Conseil communautaire a décidé -par délibération du 26 juin 2019- de confier ces services à un délégataire de service public.



Les partenariats avec les Missions Locales de Sélestat et celle de Strasbourg pour soutenir l'insertion des jeunes sont poursuivis.

Subvention de fonctionnement :

Sélestat : 25 000 €/an

Strasbourg (Erstein) : 32 000 €/an

20. Sports

Le centre nautique d'Erstein



1. Travaux

Modification du réseau hydraulique pour optimiser la filtration et le traitement de l'eau.



Travaux de mises aux normes pour les personnes à mobilité réduite.

L'équipement Erstein-Détente est transféré à la Communauté de Communes du canton d'Erstein.

2. Animations

Développement des activités en régie, mise en place de matériel ludique pour les enfants durant les congés scolaires

3. Quelques chiffres clés

- 196 000 entrées à la piscine (tout public, scolaires, associations)
- 10 800 entrées au fitness
- plus de 4 600 heures d'ouverture (public, scolaires, associations)
- budget de fonctionnement : 1.1M€
- 164 000 € dédiés aux travaux d'investissement à Erstein-Détente



1. Travaux

Remplacement des casiers, installation d'un déchloramineur afin d'améliorer la qualité d'eau, renouvellement du matériel de musculation de l'espace fitness. Nombreux travaux d'entretien et de remise en peinture.

2. Animations

Mise en place d'une structure gonflable durant les congés de février.

3. Quelques chiffres clés

- 197 000 entrées à la piscine (tout public, scolaires, associations)
- 14 485 entrées au fitness
- plus de 4 500 heures d'ouverture (tout public, scolaires, associations)
- budget de fonctionnement : 1.1M€
- 135 000 € dédiés aux travaux d'investissement à Erstein-Détente



1. Travaux

Lancement d'une étude de faisabilité pour la création d'un bassin nordique



2. Les animations

Aquazumba, développement d'une nouvelle activité en régie « *Aquacircuit* », partenariat avec la ligue contre le cancer « Aquagym géant octobre rose », présence de la structure gonflable sur les vacances de février et d'octobre 2019.

3. Quelques chiffres clés

- 195 000 entrées à la piscine (publics, scolaires, associations)
 - 12827 entrées au fitness avec une augmentation des recettes de 3.79%
 - plus de 4 300 heures d'ouverture (Public, scolaires, associations)
 - budget de fonctionnement : 1.2M€
 - 180 000 € dédiés aux travaux d'investissement à Erstein-Détente
- Rénovation de la zone d'accueil / remplacement du système de gestion de contrôle d'accès.

21. Culture



La médiathèque de Benfeld

- 1400 abonnés actifs en 2018 et 2019
- 57 185 prêts en 2018, 54 000 en 2019
- 260 personnes présentes aux animations en 2018
- une centaine d'accueils de classe

 2018	<ul style="list-style-type: none">▪ Concerts et ateliers autour de la musique électronique.▪ Exposition sur le Seigneur des Anneaux, ateliers et rencontres autour de la Fantasy.▪ Participation au « Vélo Gourmand » et à la Nuit de la lecture.▪ Démarrage du projet de création d'un réseau de lecture publique sur le territoire de la CCCE.
 2019	<ul style="list-style-type: none">▪ Mise en place du logiciel commun aux trois médiathèques intercommunales.▪ Apéro-concerts proposés les vendredis▪ Participation à la Nuit de la lecture.▪ Démarrage du projet de création d'un réseau de lecture publique sur le territoire de la CCCE.



La médiathèque d'Erstein

Chiffres clés

- 2 288 **abonnés** actifs en 2017, 2 208 en 2018, 2 206 en 2019
- 522 **nouvelles inscriptions** en 2017, 505 en 2018
- 124 114 **documents prêtés** en 2017, 124 429 en 2018
- 3 661 **nouvelles acquisitions** en 2017, 3 285 en 2018
- 95 **actions culturelles**

Temps forts

2017	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Médiathèque fêtait ses 10 ans : Réalisation du 1er salon du livre à Erstein. A l'occasion de cet anniversaire : 23 auteurs et partenaires invités, 450 visiteurs présents. ▪ Exposition et conférence « <i>Sceaux et chartes d'Erstein : un autre regard sur l'histoire de la Ville</i> » du 16 septembre au 14 octobre. ▪ Développement des services de la médiathèque avec la mise en place d'un espace de jeux vidéo et la création d'un fonds de jeux de société.
2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation au « Vélo Gourmand » et à la Nuit de la Lecture : deux manifestations qui ont mobilisé toutes les bibliothèques du territoire de la CCCE et qui ont permis de mettre en avant la lecture publique. ▪ Organisation d'un Forum pour l'emploi en partenariat avec la Mission Locale Pour l'Emploi d'Erstein et Pôle Emploi. La médiathèque est un lieu de vie, d'échanges et de rencontres. ▪ Démarrage du projet de création d'un réseau de lecture publique sur le territoire de la CCCE.
2019	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place du logiciel commun aux trois médiathèques intercommunales. ▪ Mise en place d'un poste de travail adapté aux personnes en situation de handicap (poste informatique adapté aux malvoyants, téléagrandisseur, amplificateur de son pour les malentendants). ▪ Mise en place d'un espace d'écoute de musique et de visionnage de films. ▪ Participation à la Nuit de la Lecture : une manifestation qui a mobilisé toutes les bibliothèques du territoire de la CCCE et qui a permis de mettre en avant la lecture publique. ▪ Démarrage du projet de création d'un réseau de lecture publique sur le territoire de la CCCE.

La bibliothèque de Rhinau



Chiffres clés

- 591 usagers actifs en 2018, 530 en 2019 (dont 249 adultes et 291 enfants),
- 17 235 livres et 2 241 CD dans le fonds
- 1 poste salarié à temps plein depuis 2019 (80 % avant) et 15 bénévoles actifs

<p>2018</p>	<p>Prise de fonction du nouveau Directeur, M. Laurent Will Lecture/ spectacle d'un texte de Maxime Chattam par la conteuse Patricia Joly. Participation au festival VOOLP. Participation au « Vélo Gourmand » et à la Nuit de la Lecture. Développement des outils numérique mis à disposition des usagers.</p>
<p>2019</p>	<p>Mise en place du logiciel commun aux trois médiathèques intercommunales. Spectacle de Noël d'Océane Roma. Diaporama sur l'Ouest américain par Valérie Meyer. Participation à la Nuit de la Lecture (soirée frisson) : <i>murder party</i> et spectacle des collégiens. Soirée jeux de société avec la Maison des jeunes de Rhinau Animations pour les écoles primaires et maternelles / travail avec la documentaliste du Collège de Rhinau. Démarrage du projet de création d'un réseau de lecture publique sur le territoire de la CCCE.</p>

Impulser une dynamique de réseau à l'échelle du territoire et renforcer le maillage d'équipements dédiés à la lecture publique

Un portail et un logiciel communs aux deux médiathèques intercommunales et à la bibliothèque de Rhinau

Première étape dans la construction du réseau de lecture publique de la collectivité et opérationnel depuis septembre 2019, il permet une communication fluide et efficace avec notamment l'accès à un catalogue unique avec harmonisation des bases de données de chaque entité.

A ce jour, chaque structure continue à travailler selon ses règles propres (tarifs, règles de prêts et de réservations...) en attendant que la réflexion engagée arrive à son terme.



Des manifestations fédératrices associent les structures intercommunales et les points-lectures communaux.

La Nuit de la Lecture, 3ème édition, a revêtu en 2019 un éclat tout particulier. Coordonnée par le service Culture et Patrimoine cette manifestation a, pour la première fois, fédéré agents et bénévoles de dix structures (les trois intercommunales et sept points lectures sur les dix que compte aujourd'hui le territoire). Toutes animations confondues, ce sont plus de 700 personnes qui ont contribué à la réussite de cet évènement.

Des projets structurants avec la modernisation des locaux de la bibliothèque de Rhinau et l'aménagement d'une bibliothèque intercommunale à Gerstheim dans l'ancien moulin, propriété communale appelée à devenir un pôle multilingue, culturel et associatif.

Les projets d'aménagement concernant ces deux bibliothèques ont été approuvés à l'unanimité du Conseil Communautaire lors de la séance du le 18 décembre 2019.

L'école de musique du Rhin

Chiffes clés

- 115 élèves inscrits en 2018 et 2019
- 2 558 heures de cours en 2018, 2 917 en 2019
- 7 Auditions/concerts des élèves, 12 en 2019
- 4 manifestons musicales en temps scolaires

Temps forts

 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation au « Vélo Gourmand » à Herbsheim. ▪ Participation à Ried en fanfare les 20/21 octobre à Huttenheim. ▪ 3 manifestations musicales en milieu scolaire.
 2019	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examens de fin de cycles intercommunaux de l'Ecole Municipale de Musique d'Erstein, en collaboration avec les écoles de musique de Benfeld et Erstein. ▪ Stage de guitare à Rhinau (une journée) et restitution par un concert en soirée. ▪ Stage de musiques actuelles à Gerstheim et restitution par un concert en soirée.



Le cinéma REX



chiffres clés

- 15 430 spectateurs en 2017, 13 533 en 2018 et 15 829 en 2019 soit une moyenne de 1 128 spectateurs par mois
- 230 films projetés en 2017, 397 en 2018 et 274 en 2019
- 8 soirées thématiques et événementielles en 2017, 11 en 2018

La Communauté de Communes partenaires de temps forts et de manifestations à travers le territoire



La balade des 7 sobriquets
20 mai 2017 organisée à Friesenheim par le collectif ComCom en action



Organisation de la fête de la Musique à Benfeld avec le service animation Jeunesse





La Communauté de Communes
du Canton d'Erstein
propose à ses habitants le transport en bus pour :

LE THEATRE ALSACIEN DE STRASBOURG ABONNEMENT 2018 - 2019

EURODISTRICT STRASBOURG-ORTENAU
**VÉLO GOURMAND
RAD UND GENUSS-TOUR**
DIMANCHE 30.09.18 10h - 17h
SONNTAG 30.09.18 10-17 UHR

THEME(A)
Fruits & légumes
Obst & Gemüse

Dégustation de spécialités et animations pour petits et grands. Produits de Saison und Animations für Groß und Klein. Entre / Zwischen: Herbsheim, Rosfeld, Wittersheim, Neunkirch, Friesenheim, Kappel-Grafenhausen, Ettenheim, Rhinau, Boofzheim ...
Plus d'informations sur / Weitere Infos unter: www.eurodistrict.eu



Boucle
transfrontalière de
50 km
8 communes
traversées
15 places festives
Plusieurs centaines
de bénévoles
mobilisés
20 000 visiteurs !

À LA DÉCOUVERTE DE NOS VERGERS À VÉLO !
Places festives et gourmandes : Des producteurs locaux et des associations proposent tout au long du circuit des dégustations et des animations sur le thème « des fruits et légumes - pour petits et grands. Parcours : Un circuit plat et fiché de 50 km vous emmène sur des routes sécurisées, des pistes cyclables et des chemins agricoles. Traversée gratuite du Rhin avec le bac !
Entrée et sortie du circuit possibles à son propre rythme entre 10h et 17h depuis tous les villages. Des stands d'informations vous accueillent dans chaque commune !

MIT DEM RAD UNSERE OBSTGÄRTEN ENTDECKEN!
Festplätze und Genuusstops: Lokale Erzeuger und Vereine bieten entlang der Strecke zahlreiche Verkostungen und Animationen für Groß und Klein zum Thema „Obst und Gemüse“ an.
Radstrecke: Ein flacher Rundweg mit Beschilderung von rund 50 km Länge führt Sie über abgesperrte Straßen, Fahrrad- und Landwirtschaftswege. Kostenlose Rheinüberquerung mit der Fährl!
Ein- und Ausstieg in die Tour sind ganz individuell im eigenen Rhythmus von 10 bis 17 Uhr von jeder der teilnehmenden Gemeinden entlang der Strecke aus möglich. In jeder Gemeinde finden Sie Infostände.

LEGENDE
 X Places festives et gourmandes
 i Point info
 W Toilets
 P Parking
 L Location de vélos
 R Réparation de vélos
 + Croix rouge
 S Sans de la circulation
 A Arrêt de la circulation
 C Circuit
 S Sens de la circulation
 A Arrêt de la circulation
 A Arrêt de la circulation
 A Arrêt de la circulation

et un
trophée du
Challenge de
l'Initiative
touristique 2018 !

Conclusion

Ces trois années ont été marquées par la volonté de doter l'intercommunalité des moyens de se projeter en confiance dans l'avenir, avec la sérénité que procurent des finances saines.

Non seulement l'engagement pris en 2017 par l'équipe sortante a été respecté et les objectifs atteints, mais d'importants projets structurants à l'échelle du territoire - unanimement partagés - ont été engagés afin de renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire ainsi que la qualité de vie de ses habitant.e.s.